

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1336

30 mai 2012

SOMMAIRE

ABANO Immobilier	64106	FFH Financial Holding S.A.	64127
ArcelorMittal Belval & Differdange	64127	Fiduciaire de Belair, s.à r.l.	64127
Celula Loft Living S.à r.l.	64128	FinAdvice-Finanzplanung	64122
Clarity SPV 1 S.A.	64093	Financière Blandine Spf S.A.	64128
D4S Designer 4 Sport S.à r.l.	64090	Financière Fastbooking Luxembourg S.A.	64114
DD Productions S.à r.l.	64123	Four Leaves S.à r.l.	64112
EAV Lux S.à r.l.	64105	GSCF Recklinghausen S.à r.l.	64111
Eikon Invest VI S.A.	64106	Hanworth Holdings S.à r.l.	64110
Elfa-Auto S.e.n.c.	64109	Las Rozas Funding Holding S.à r.l.	64112
Elite S.à r.l.	64110	Les Assurances Mutuelles d'Europe Lux S.A.	64113
EPS Holding SPF S.A.	64111	LFP Klimek Advisors	64124
Escalette Investissements S.A., SPF	64111	Lion Finance S.A.	64092
Espirito Santo Financial Group S.A.	64112	LuxCo 113 S.à r.l.	64123
Euroclass Multimedia Holding S.A.	64113	Mesa S.A.	64110
EuroInvest Equity S.A.	64091	MGP Asia Japan TMK Holdings S.à r.l. ...	64082
EuroInvest Financing S.A.	64092	Parsector S.A., SPF	64114
Euro Marine Services SA	64113	SMC Concept S.à r.l.	64125
Europa-Taxis S.à r.l.	64114	Sofilec	64105
EuroZone Equity Company S.A.	64092	Stealth Software IP S.à r.l.	64115
EuroZone Financing Company S.A.	64092	Swallow Investment S.A.	64128
Faccio International S.à r.l.	64124	Tanaos S.à r.l.	64114
Faisal Finance (Luxembourg) SA	64124		
Family Affair S.à r.l.	64125		
Fantini Finance S.A.	64125		

MGP Asia Japan TMK Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 118.609.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-first day of March.

Before Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mrs Bernardine Vos, employee, residing professionally in Luxembourg,

Acting as manager and representative of the board of managers of "MGP Asia Japan TMK Holdings S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of Luxembourg in the form of a private limited liability company, having its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register in Luxembourg under number B 118609, by virtue of a proxy given under private seal on 14th March 2012,

And acting as proxyholder of:

1) The company "MGP Asia (Lux) S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of Luxembourg in the form of a private limited liability company, having its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register in Luxembourg under number B 107241, by virtue of a proxy given under private seal on 14th March 2012,

2) The company "Luxembourg Corporation Company S.A.", a company incorporated under the laws of Luxembourg in the form of a public limited liability company, having its registered office at 20, rue de la Poste, bâtiment Carré Bonn, L-2346 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register under number B 37974, by virtue of a proxy given under private seal on 19th March 2012,

Which proxies shall be signed "ne varietur" by the representative of the above named parties and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

The prenamed parties "MGP Asia (Lux) S.à r.l." and "Luxembourg Corporation Company S.A." are the sole shareholders of "MGP Asia Japan TMK Holdings S.à r.l.", having its registered office at 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg company and trade register under number B 118609 incorporated by a deed of the Maître Paul Bettingen on July 31, 2006, published in the Memorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1925 on October 12, 2006 (the "Company").

All this being declared, the appearing persons, acting in their abovementioned capacities, requested the undersigned notary to draw up as follows:

The agenda of the meeting is the following:

Agenda

I Transfer of one part held by "Luxembourg Corporation Company S.A." to the remaining partner "MGP Asia (Lux) S.à r.l." for a purchase price of one euro (EUR 1.-).

II Acknowledgment of the resignation of "Luxembourg Corporation Company S.A." as independent manager of the Company and granting of a discharge to such manager.

III Amendment and restatement of the Articles of Incorporation.

All appearing persons represented declare that they have had notice and knowledge of the agenda prior to this meeting and that, therefore, the meeting may be held without prior notice or publication. This meeting is, therefore, validly constituted and may validly deliberate on the agenda.

After deliberation, the meeting proceeded with the agenda of the meeting as follows:

First resolution

The company "Luxembourg Corporation Company S.A.", prenamed, herewith transfers one (1) part of the Company to the other shareholder "MGP Asia (Lux) S.à r.l.", prenamed, with effect from today's date.

As the transferred part is not represented by any title instrument, the transferee is from today's date subject to all rights and obligations attaching to the transferred part.

The company "MGP Asia (Lux) S.à r.l.", prenamed, accepts the transfer above described.

Price

The present transfer is carried out in exchange for the purchase price agreed between the parties in the amount of one euro (EUR 1.-) that the transferor declares and acknowledges to have received from the transferee prior to signature of the present deed.

Mrs Bernardine Vos acting as manager and representative of the board of managers declares to accept the transfer of the part in the name of the Company in accordance with article 1690 of the Code Civil. She declares furthermore that she has no knowledge of any opposing claims or impediments to prevent the effect of the transfer.

Thereafter, the sole shareholder "MGP Asia (Lux) S.à r.l.", proceeded to pass the following unanimous resolutions:

Second resolution

The sole shareholder acknowledges the resignation of "Luxembourg Corporation Company S.A." as independent manager of the Company from the time of this meeting and grants a discharge to such manager in respect of its past service as independent manager.

Third resolution

Further to "Luxembourg Corporation Company S.A." transferring its part and resigning as independent manager, the sole shareholder decides to proceed to a complete reorganization of the articles of association, with immediate effect, as follows:

Art. 1. The above named party and all persons and entities who may become partners in the future (individually, the "Partner" and jointly, the "Partners"), form a company with limited liability (the "Company") which will be governed by the laws pertaining to such an entity as well as by these Articles of Association.

Art. 2. The sole and exclusive purpose of the Company, and the nature of the business to be conducted or promoted by the Company, is (i) to acquire, own, hold, otherwise deal with and dispose of shares (the "TMK Shares") of a Japanese tokutei mokuteki kaisha ("TMK") and vote the TMK Shares and otherwise exercise its rights as a holder of the TMK Shares, (ii) to deliver and perform the documents executed in connection with the issuance by TMK of bonds to financing institutions or the taking of loans by TMK from financing institutions, and their successors and assigns (such financing institutions, collectively, the "Bondholder"), (iii) take up loans of any type by whatever means necessary from affiliated companies and (iv) to perform any acts incidental to the foregoing. The Company will not engage in any business unrelated to the foregoing nor shall the Company have any assets unrelated to the foregoing.

Art. 3. In order to remain at all times a single purpose entity, the Company shall:

- (i) maintain its books and records and bank accounts separate from those of any other person;
- (ii) maintain its assets in such a manner that is not costly or difficult to segregate, identify or ascertain;
- (iii) hold regular meetings, as appropriate, to conduct the business of the Company, and observe all customary organizational and operational formalities;
- (iv) hold itself out to creditors and the public as a legal entity separate and distinct from any other entity;
- (v) prepare separate tax returns and financial statements, or if the Company is a part of a consolidated group, then the Company shall be shown as a separate member of such group;
- (vi) allocate and charge fairly and reasonably any common employee or overhead shared with affiliates;
- (vii) transact all business with affiliates on an arm's length basis and pursuant to enforceable agreements;
- (viii) conduct business in its own name, and use separate stationery, invoices and checks;
- (ix) not commingle its assets or funds with those of any other person;
- (x) not assume, guarantee or pay the debts or obligations of any other person;
- (xi) pay its own liabilities out of its own funds;
- (xii) pay the salaries of its own employees and maintain a sufficient number of employees in light of its contemplated business operations;
- (xiii) not hold out its credit as being available to satisfy the obligations of others;
- (xiv) not acquire obligations or securities of its Partners or affiliates;
- (xv) not pledge its assets for the benefit of any other entity or make any loans or advances to any person except as permitted under Article 2 above;
- (xvi) correct any known misunderstanding regarding its separate identity; and
- (xvii) maintain adequate capital in light of its contemplated business operations.

Art. 4. The term of the Company is for an unlimited period.

Art. 5. The Company's denomination is "MGP Asia Japan TMK Holdings S.à r.l.".

Art. 6. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the Board of Managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of the Partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles of Association.

Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board of Managers of the Company.

Where the Board of Managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 7. The Company's corporate capital is set at twenty thousand US dollars (USD20,000.-), represented by five hundred (500) parts of forty US dollars (USD40.-) each.

All parts may be issued with a premium.

The Board of Managers (or as the case may be the Manager) may create such capital reserves from time to time as they may determine is proper (in addition to those which are required by law) and shall create a paid in surplus from funds received by the Company as issue premiums. The payment of any dividend or other distribution out of a reserve fund to holders of parts may be decided by the Board of Managers (or as the case may be the Manager).

Art. 8. The Company's parts are freely transferable between Partners.

They may only be disposed of to new Partners following the passing of a resolution of the Partners in a general meeting, approved by a majority amounting to three-quarters of the part corporate capital.

Art. 9. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the Partners will not bring the Company to an end.

Art. 10. Neither creditors nor heirs may for any reason create a charge over the assets or documents of the Company. For the avoidance of doubt, this Article 10 shall not prevent a Partner from pledging its parts if such Partner complies with article 189 of the 1915 Law.

Art. 11. The Company is managed by one or several managers (individually, the "Manager" and jointly, the "Managers"), not necessarily Partners, appointed by the Partners.

The Managers form a board of managers (the "Board of Managers").

In dealing with third parties, the Board of Managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to perform or authorise any acts or operations connected with its object.

In order to be valid, resolutions of the Board of Managers must be passed by the vote of at least a simple majority of Managers present or represented during the meeting. For the passing of certain resolutions set out in Article 12, the unanimous votes of all Managers is required. In the event of an equality of votes, any chairman of the Board of Managers that may be appointed by the Board of Managers, shall not have a casting vote.

The Managers may elect a chairman of their Board of Managers and determine the period for which he / she is to hold office; but if no such chairman is elected, or if at any meeting the chairman is not present within five minutes after the time appointed for holding the same, the Managers present may choose one of their number to be chairman of the meeting.

A Manager may participate in a meeting of the Board of Managers by conference telephone or other communications equipment by means of which all the persons participating in the meeting can communicate with each other at the same time. Participation by a Manager in a meeting in this manner is treated as presence in person at that meeting. Unless otherwise determined by the Managers, the meeting shall be deemed to be held at the place where the chairman is at the start of the meeting.

Resolutions of the Board of Managers will be recorded in minutes and may be signed solely by the chairman.

A Manager may be represented at any meetings of the Board of Managers by a proxy appointed in writing by him / her. He / She must appoint as proxy another Manager of the Company. The vote of the proxy shall for all purposes be deemed to be that of the appointing Manager.

Written resolutions signed by all the Managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies thereof and may be evidenced by letter, telefax or similar communication.

Each Manager can bind the Company by his / her sole signature for the purposes of transactions regarding the general administration of the Company (e.g. signing of proxies) provided that any such transaction involves an amount of less than EUR15,000.- (or equivalent in any other currency) or involves the filing of a return with a tax authority. In respect of all other transactions, any two Managers can bind the Company by their joint signatures. Signatory authority for any type of transaction may also be delegated by a resolution of the Managers to any one Manager or third party in the context of a specific transaction.

Art. 12. The unanimous consent of all Managers is needed for the following actions of the Company:

(i) borrowing money or incurring indebtedness on behalf of the Company other than normal trade accounts payable; and

(ii) admitting to a creditor the Company's or TMK's inability to pay its debts generally.

Art. 13. The Company shall, to the fullest extent permitted by law, indemnify any person who is, or has been, a Manager or officer, against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him / her in connection with any investigation, claim, action, suit or proceeding in which he / she becomes involved as a party or otherwise by reason of his / her being or having been a Manager or officer of the Company or, at its request, of any other company of which the Company is a shareholder or a creditor and from which he / she is not entitled to be indemnified by such company, and against amounts paid or incurred by him / her in the settlement thereof, except in relation to matters as to which he / she shall be finally adjudged in a court of competent jurisdiction in such investigation, claim, action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, or willful misconduct in the conduct of his / her office; in the event of settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which a court of competent jurisdiction has approved the settlement or the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty.

Art. 14. The Manager or Managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 15. Each Partner may take part in collective decisions irrespective of the number of parts which he owns.

Each Partner has voting rights commensurate with his holding of parts. Each Partner may appoint a proxy to represent him at meetings.

The Partners will have the power to appoint the Manager or Managers and to dismiss such Manager or Managers at any time in their discretion without giving reasons.

Art. 16. If there are several Partners, the Partners or Managers shall not, directly or indirectly, cause or permit any of the following to occur (each, a "Significant Action") except by unanimous agreement of all Partners,:

(i) filing or consenting to the filing of any bankruptcy or insolvency petition or otherwise instituting or consenting to any insolvency event with respect to the Company or TMK under any bankruptcy law or similar dissolution or liquidation law or statute of any jurisdiction, whether now or hereafter in effect;

(ii) making a settlement agreement with respect to or an assignment of all or substantially all of the assets of the Company or TMK for the benefit of creditors;

(iii) applying for, consenting to, approving of or acquiescing in any petition, application, proceeding or order for relief or the appointment of a conservator, trustee, supervisor, inspector, custodian or receiver for the Company or TMK or all or any substantial part of each of their respective assets;

(iv) stipulating or consenting to an attachment, execution or other judicial seizure of (or a proceeding to attach, execute or seize) all or substantially all of the Company's or TMK's assets;

(v) consolidating or merging the Company or TMK with or into any other person;

(vi) dissolving, reorganizing or liquidating the Company or TMK;

(vii) selling all or substantially all of the assets of the Company or TMK, or allowing Company or TMK to acquire all or substantially all of the assets or the business of any other person;

(viii) approving a restructuring or reorganization plan for the Company or TMK or any conversion of TMK to another form of entity; or

(ix) amending, revising or otherwise modifying the organizational documents of the Company or TMK.

Art. 17. The Company's financial year commences on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 18. Each year on the 31st of December, the books of the Company shall be closed and the Managers shall prepare an inventory including an estimate of the value of the Company's assets and liabilities as well as the Company's financial statements.

Art. 19. Each Partner may inspect the above inventory and the financial statements at the Company's registered office.

Art. 20. The amount stated in the annual inventory, after deduction of general expenses, amortisation and other expenses represents the net profit of the Company.

Five per cent (5%) of the net profit of the Company is set aside to be put into a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the corporate capital. The balance may be used freely by the Partners.

The Board of Managers is authorised to proceed, as often as it deems appropriate and at any moment in time during the accounting year, to the payment of interim dividends, subject only to the two following conditions: the Board of Managers may only take the decision to distribute interim dividends on the basis of interim accounts drawn up within thirty (30) days before the date of the Board meeting; the interim accounts, which may be unaudited, must show that sufficient distributable profits exist.

The holders of parts in respect of which issue premiums have been paid will be entitled to distributions not only in respect of the share capital but also in respect of issue premiums paid by such holders reduced by any distributions of such issue premiums to the holders of such parts or any amounts of such issue premium used for the setting off of any realized or unrealised capital losses.

Art. 21. At the time of the winding-up of the Company, the liquidation of the Company will be carried out by one or more liquidators, who may be Partners, and who are appointed by the Partners.

Art. 22. Each of the Partners will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in the Articles of Association."

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at 1.200,- EUR.

WHEREOF, The present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the representative of the parties, known to the notary, by her surname, Christian name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt et un mars.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Mme Bernardine Vos, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Agissant en tant que gérante et représentante du conseil de gérance de «MGP Asia Japan TMK Holdings S.à r.l.», une société de droit luxembourgeois sous forme de société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118609, en vertu d'une procuration sous seing privé faite et donnée le 14 mars 2012,

Et agissant en tant que mandataire de:

1) La société à responsabilité limitée «MGP Asia (Lux) S.à r.l.», ayant son siège social au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107241, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 14 mars 2012,

3) La société anonyme «Luxembourg Corporation Company S.A.», ayant son siège social au 20, rue de la Poste, bâtiment Carré Bonn, L-2346 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 37974, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 19 mars 2012,

Lesquelles procurations après avoir été paraphées «ne varietur» par la représentante pré-qualifiée et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec ce dernier à la formalité de l'enregistrement.

Les comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire soussigné d'enregistrer ce qui suit:

Les comparants, «MGP Asia (Lux) S.à r.l.» et «Luxembourg Corporation Company S.A.» sont les seuls et uniques associés de «MGP Asia Japan TMK Holdings S.à r.l.», ayant son siège social à 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 118609, constituée suivant acte instrumenté par Maître Paul Bettingen, en date du 31 juillet 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C sous le numéro 1925, le 12 octobre 2006 (la «Société»).

En foi de quoi, les comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte qui suit:

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

I Transfert d'une part détenue par «Luxembourg Corporation Company S.A.» à l'associé restant «MGP Asia (Lux) S.à r.l.» pour un prix d'achat d'un euro (EUR 1,-).

II Acceptation de la démission de «Luxembourg Corporation Company S.A.» en tant que gérant indépendant de la Société et décharge accordée au gérant précité.

III Modification et refonte des Statuts de la Société.

Tous les comparants, ici représentés, déclarent avoir été informés de la présente assemblée et avoir eu connaissance de l'ordre du jour de celle-ci au préalable et que, de ce fait, l'assemblée peut être tenue sans préavis ou publication préalable. La présente assemblée est donc valablement constituée et peut délibérer valablement de l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

La société «Luxembourg Corporation Company S.A.», prénommée, cède par les présentes une (1) part sociale de la Société à l'autre associé, «MGP Asia (Lux) S.à r.l.», prénommé, avec effet à la date d'aujourd'hui.

La part cédée n'étant représentée par aucun instrument de titre, le cessionnaire est, à partir de ce jour, subrogé dans tous les droits et obligations attachés à la part cédée.

La société «MGP Asia (Lux) S.à r.l.», prénommée, déclare accepter la cession de part décrite ci-dessus.

Prix

La présente cession de part a eu lieu pour et moyennant le prix convenu entre parties de un Euro (EUR 1,-) que la cédante reconnaît et déclare avoir reçu du cessionnaire avant la signature du présent acte.

Mme Bernardine Vos, agissant en sa qualité de gérante et de représentante du conseil de gérance déclare accepter la cession de part, au nom de la société conformément à l'article 1690 nouveau du Code Civil.

Elle déclare qu'elle n'a connaissance d'aucune opposition ni empêchement qui puisse arrêter ou empêcher l'effet de la susdite cession.

A la suite de quoi, l'associée unique «MGP Asia (Lux) S.à r.l.» a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Deuxième résolution

L'associée unique prend acte de la démission de «Luxembourg Corporation Company S.A.» en tant que gérant indépendant de la Société à partir du moment de cette assemblée et donne décharge au gérant concernant son service passé en tant que gérant indépendant.

Troisième résolution

Suite à la décision de «Luxembourg Corporation Company S.A.» de transférer sa part et de démissionner en tant que gérant indépendant, l'associée unique décide de procéder à une refonte totale des statuts de la société, avec effet immédiat, comme suit:

« **Art. 1^{er}**. Les propriétaires actuels des parts et tous ceux qui pourront le devenir par la suite (au singulier «l'Associé» et conjointement les «Associés»), forment une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Le seul et unique objet de la Société, et la nature des activités à mener ou promouvoir par la Société est (i) d'acquérir, d'être propriétaire, de détenir ou d'acheter, de vendre ou de disposer des actions (les «Actions TMK») d'une tokutei mokuteki kaisha de droit japonais («TMK») et de voter pour les Actions TMK et autrement d'exercer ses droits en tant que détenteur des Actions TMK, (ii) de délivrer et se plier aux documents signés en connexion avec l'émission par TMK d'obligations à des institutions financières ou contracter des prêts par TMK de la part d'institutions financières, leur successeurs et ayant droits (de telles institutions financières ci-après dénommées les «Obligataires»), (iii) de contracter des prêts de tout type quelle qu'en soit la manière de la part de sociétés affiliées et (iv) de faire tout acte accessoire à ce qui vient d'être nommé. La Société ne conduira pas des affaires qui ne sont pas liées à ce qui vient d'être énuméré et elle ne pourra détenir des actifs sans lien avec ce qui est énuméré.

Art. 3. Dans le but de rester une société à objet unique à chaque moment, la Société:

- (i) gardera ses livres, archives et comptes bancaires distincts de ceux de toute autre personne;
- (ii) gardera ses actifs de telle manière qu'ils soient aisément identifiables, reconnaissables et séparables, et ce à moindre coût;
- (iii) tiendra régulièrement des assemblées de manière appropriée en vue de mener les affaires de la Société, et observera tous les usages liés aux formalités d'organisation et de fonctionnement;
- (iv) se présentera envers les créditeurs et le public comme une personne morale séparée et distincte de toute autre personne morale;
- (v) préparera des déclarations d'impôts et des états financiers séparés, ou si la Société fait partie d'un groupe consolidé, alors la Société sera présentée comme un membre séparé de ce groupe;
- (vi) allouera et partagera équitablement et raisonnablement tout employé commun ou les frais afférents avec les affiliés;
- (vii) traitera toute affaire avec les sociétés affiliées comme si elles n'étaient pas liées et selon un contrat exigible;
- (viii) gèrera l'entreprise en son nom propre, et gardera son matériel de bureau, factures et chèques distincts;
- (ix) ne mélangera pas ses actifs ou ses fonds avec toute autre personne;
- (x) n'assumera, ne garantira ou ne paiera les dettes ou obligations d'aucune autre personne;
- (xi) payera ses propres dettes avec ses propres capitaux;
- (xii) paiera les salaires de ses propres salariés et maintiendra un nombre suffisant d'employés à la lumière des transactions envisagées;
- (xiii) ne présentera pas son crédit comme disponible pour satisfaire les obligations des autres;
- (xiv) n'acquerra pas les titres ou obligations de ses Associés ou affiliés;
- (xv) ne gèrera pas ses propres actifs au bénéfice d'autres entités ou, ne prêtera ou n'avancera pas des fonds à toute autre personne à l'exception des dispositions de l'article 2 ci-avant;
- (xvi) corrigera tout malentendu concernant son identité distincte; et

(xvii) maintiendra un capital adéquat à la lumière des transactions envisagées.

Art. 4. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. La Société a la dénomination de «MGP Asia Japan TMK Holdings S.à r.l.».

Art. 6. Le siège social de la Société est établi dans la municipalité de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la municipalité par une résolution du Conseil de Gérance de la Société. Le siège social pourra être transféré ultérieurement à n'importe quel endroit au Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des Associés adoptée selon la manière requise pour la modification des Statuts.

Des succursales, des filiales ou autres bureaux pourront être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou ailleurs par une résolution du Conseil de Gérance de la Société.

Dans l'éventualité où le Conseil de Gérance de la Société détermine que des développements ou événements extraordinaires politiques ou militaires ont eu lieu ou sont imminents et que ces développements ou événements pourraient entraver les activités normales de la Société à son siège social, ou avec la facilité de communication entre ce bureau et les personnes ailleurs, le siège social pourra temporairement être transféré ailleurs jusqu'à la complète cessation de ces circonstances extraordinaires. De telles mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, qui, nonobstant le transfert temporaire de son siège social, restera une société de droit luxembourgeois.

Art. 7. Le capital social de la Société est fixé à vingt mille dollars US (USD 20.000,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales de quarante dollars US (USD 40,-) chacune.

L'émission des parts peut être assortie d'une prime d'émission.

Le Conseil de Gérance (ou s'il y a lieu le Gérant) pourra créer ponctuellement les réserves qu'il jugera appropriées (en plus des réserves légales) et créera une réserve destinée à recevoir les primes d'émissions reçues par la Société lors de l'émission et de la vente de ses parts sociales. Le paiement de tout dividende ou de toute autre distribution résultant d'un fonds de réserve aux détenteurs de parts pourra être décidé par le Conseil de Gérance (ou s'il y a lieu le Gérant).

Art. 8. Les parts sociales de la Société sont librement cessibles entre Associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-Associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des Associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 9. Le décès, l'incapacité ou la faillite de l'un des Associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 10. Ni les créanciers, ni les héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société. Etant entendu que cet Article 10 ne doit pas empêcher un Associé de mettre en gage ses parts sociales si tel Associé se conforme à l'article 189 de la Loi de 1915.

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants (individuellement le «Gérant» et collectivement les «Gérants»), Associés ou non, nommés par l'assemblée des Associés.

Les Gérants forment un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Le Conseil de Gérance a vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

Pour être valides, les résolutions du Conseil de Gérance doivent être approuvées par le vote d'au moins une majorité simple des Gérants présents ou représentés au moment de la réunion. Pour l'adoption des résolutions décrites dans l'article 12, l'unanimité de tous les Gérants est requise. En cas de partage de voix, un président du Conseil de Gérance qui pourra être nommé n'aura pas de vote prépondérant.

Les Gérants peuvent nommer un président du Conseil de Gérance et déterminer la durée pour laquelle il est nommé. Si aucun président n'est nommé ou lorsque le président nommé n'est pas présent dans les cinq minutes qui suivent l'heure fixée pour la réunion, les Gérants peuvent choisir parmi eux et nommer un nouveau président.

Un Gérant pourra participer à la réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou tout autre moyen de communication permettant aux personnes présentes de communiquer entre elles en même temps. Un Gérant qui assiste à la réunion de la façon décrite ci-dessus sera considéré comme ayant été présent en personne. Sauf décision contraire des Gérants, la réunion est considérée comme ayant été tenue au lieu où le président a initié la réunion.

Un procès-verbal des décisions prises lors d'une réunion du Conseil de Gérance sera dressé et le cas échéant pourra être signé uniquement par le président de la réunion du Conseil de Gérance.

Un Gérant peut se faire représenter lors des réunions du Conseil de Gérance, à condition de remettre une procuration écrite à la personne de son choix. Cette personne doit nécessairement être un autre membre du Conseil de Gérance. Le vote du représentant sera traité comme si le Gérant représenté avait voté en personne.

Les résolutions écrites signées par tous les Gérants auront la même validité et efficacité que si elles avaient été prises lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Les signatures pourront figurer sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une même résolution et pourront être prouvées par lettre, téléfax ou tous moyens similaires de communication.

Chaque Gérant peut engager la Société par sa seule signature pour toute transaction concernant l'administration générale de la Société (par exemple signature de procuration) à condition qu'une telle transaction implique un montant

inférieur à 15.000,- EUR (ou somme équivalente dans toute autre devise) ou par la signature de toute déclaration fiscale quelque soit le montant de cette déclaration. Pour toute autre transaction, deux Gérants peuvent engager la Société par leur signature conjointe. Un pouvoir de signature pour tous types de transactions peut être aussi délégué par une résolution du Conseil de Gérance à un seul Gérant ou à un tiers dans le contexte d'une transaction spécifique.

Art. 12. L'unanimité de tous les Gérants est nécessaire pour:

(i) emprunter de l'argent ou contracter des dettes en nom de la Société sauf en ce qui concerne les relations commerciales journalières; et

(ii) admettre l'incapacité de la société ou de la TMK de payer ses dettes envers ses créiteurs.

Art. 13. La Société indemniserà, dans le sens le plus large permis par la loi, toute personne qui est ou qui a été, un Gérant ou fondé de pouvoir de la Société, des responsabilités et des dépenses raisonnablement occasionnées ou payées par cette personne en relation avec toutes enquêtes, demandes actions ou tous procès dans lesquels elle a été impliquée en tant que partie ou auxquels elle est ou aura été partie en sa qualité de Gérant ou de fondé de pouvoir de la Société ou pour avoir été à la demande de la Société, Gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditrice et par laquelle elle ne serait pas indemnisée par cette société ainsi que de montants payés ou occasionnés par elle dans le cadre du règlement de ceux-ci, sauf le cas où dans pareils enquêtes, demandes actions ou procès, elle sera finalement condamnée pour négligence ou faute ou mauvaise administration dans l'exécution de son mandat; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que pour des matières couvertes par l'arrangement dont une cour compétente a approuvé l'arrangement ou si la Société est informée par son avocat-conseil que le Gérant ou le fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs.

Art. 14. Le ou les Gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relative aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Ils sont de simples mandataires et ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Chaque Associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartient.

Chaque Associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque Associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Le ou les Gérants sont nommés par les Associés et sont révocables ad nutum par ceux-ci.

Art. 16. S'il existe divers Associés ou Gérants, les Associés ou Gérants ne causeront ou ne permettront pas, directement ou indirectement, les transactions suivantes (chacune appelée une «Action Significative»), sauf accord unanime des tous les Associés:

(i) déposer ou consentir au dépôt, d'une demande de déclaration de faillite ou d'insolvabilité ou autrement instituer ou consentir à un événement d'insolvabilité en relation avec la Société ou TMK sous toute loi concernant les faillites ou liquidations dans toute juridiction, en vigueur aujourd'hui ou à l'avenir;

(ii) la conclusion d'un arrangement en relation avec ou la cession de tout ou d'une partie substantielle des actifs de la Société ou de TMK au bénéfice des créiteurs;

(iii) solliciter, consentir, approuver ou acquiescer à une requête, demande, procédure ou un redressement ou la nomination d'un tuteur, un administrateur de biens, un superviseur, un inspecteur, un dépositaire ou un receveur de la Société ou TMK pour tout ou une partie substantielle de ses actifs;

(iv) stipuler ou consentir à une saisie conservatoire, une exécution ou toute autre saisie judiciaire de (ou une procédure de saisie, exécution ou confiscation) tout ou une partie substantielle des actifs de la Société ou TMK;

(v) consolider ou fusionner la Société ou TMK avec une autre personne;

(vi) dissoudre, réorganiser ou liquider la Société ou TMK;

(vii) vendre tout ou une partie substantielle des actifs de la Société ou TMK ou permettre à la Société ou TMK d'acquérir tout ou une partie substantielle des actifs ou de l'entreprise d'une autre personne;

(viii) faire ou approuver un plan de restructuration ou de réorganisation pour la Société ou TMK ou la conversion de TMK en une autre forme d'entité;

(ix) amender, réviser ou autrement modifier les documents constitutifs de la Société ou TMK.

Art. 17. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 18. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes de la Société sont arrêtés et le ou les Gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société ainsi que le bilan.

Art. 19. Tout Associé peut consulter l'inventaire et le bilan au siège social de la Société.

Art. 20. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net de la Société.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des Associés.

Le Conseil de Gérance est autorisé à procéder autant de fois qu'il le juge opportun et à tout moment de l'année sociale, au paiement des dividendes intérimaires sous le respect seulement des deux conditions suivantes: le Conseil de Gérance ne peut prendre la décision de distribuer des dividendes intérimaires que sur la base des comptes intérimaires préparés dans les trente (30) jours avant la date dudit Conseil de Gérance; les comptes intérimaires, qui pourront ne pas être audités, doivent attester qu'il existe un bénéfice distribuable suffisant.

Tous les détenteurs des parts émises avec une prime d'émission pourront recevoir des distributions non seulement en rapport avec le capital social, mais également en rapport avec les primes d'émissions payées, dont il y a lieu de déduire toute distribution de ces primes d'émissions aux Associés détenteurs de ces parts ou toute partie de ces primes d'émission utilisée pour compenser les moins values réalisées ou latentes.

Art. 21. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés.

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents Statuts, chacun des Associés se réfère aux dispositions légales.»

Frais

La somme des dépenses, rémunérations et frais, de toute forme quelconque, survenant à la suite du présent acte sont estimés à 1.200,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'entête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente que, à la requête des comparants ci-dessus, le présent acte est formulé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française; à la requête des mêmes comparants et, en cas de divergence entre la version en langue anglaise et celle en langue française, c'est la version anglaise qui prévaudra.

Lecture du document ayant été faite à la représentante des parties, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: B. VOS, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 mars 2012. Relation: LAC/2012/14095. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2012.

Référence de publication: 2012047830/466.

(120064103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2012.

D4S Designer 4 Sport S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 20, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 163.669.

L'AN DEUX MILLE DOUZE,

LE ONZE AVRIL.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dénommée D4S DESIGNER 4 SPORT S.à r.l., ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 20, rue de l'Eau, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous la Section B et le numéro 163.669,

constituée suivant acte reçu par Maître Edouard DELOSCH, alors notaire de résidence à Rambrouch, en date du 19 novembre 2011, publié au Mémorial C n°2765 du 12 novembre 2011.

L'assemblée est présidée par Madame Joëlle WURTH, employée privée, demeurant professionnellement à Beckerich.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Josette MOLITOR, employée privée, demeurant professionnellement à Redange-Attert.

L'assemblée désigne comme scrutateur Madame Joëlle WURTH, employée privée, demeurant professionnellement à Beckerich.

Les associés présents ou représentés à l'assemblée et le nombre de parts sociales possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les associés présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des associés représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les cent (100) parts sociales représentatives de l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Changement de l'objet social et de modifier par conséquent l'article 2 des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** La Société a pour objet la consultance et prestation de services aux entreprises publiques et privées dans le domaine d'ingénierie industrielle, de la construction, construction industriel et du génie civil et toutes opérations généralement quelconques, se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société pourra prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant en toutes monnaies, par voie d'émission et d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent.

La Société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

De façon générale, la Société pourra réaliser toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.»

2. Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé du Président et a abordé l'ordre du jour. Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité la résolution suivante.

Résolution Unique

L'assemblée générale des associés décide de changer l'objet social de la Société de D4S DESIGNER 4 SPORT S.à r.l. et modifie en conséquence l'Article deux des Statuts pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

« **Art. 2.** La Société a pour objet la consultance et prestation de services aux entreprises publiques et privées dans le domaine d'ingénierie industrielle, de la construction, construction industriel et du génie civil et toutes opérations généralement quelconques, se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société pourra prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant en toutes monnaies, par voie d'émission et d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent.

La Société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

De façon générale, la Société pourra réaliser toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.»

Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Redange-sur-Attert, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en langue française aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. WURTH, J. MOLITOR, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert le 13 avril 2012. Relation: RED/2012/491. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 23 avril 2012.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2012048176/72.

(120065214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2012.

EuroInvest Equity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1525 Luxembourg, 3, rue Alexandre Fleming.

R.C.S. Luxembourg B 94.082.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2012.

Par mandat

Lucy DUPONG

Référence de publication: 2012048179/12.

(120065685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2012.

EuroInvest Financing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1525 Luxembourg, 3, rue Alexandre Fleming.

R.C.S. Luxembourg B 94.083.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2012.

Par mandat

Lucy DUPONG

Référence de publication: 2012048180/12.

(120065684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2012.

EuroZone Equity Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1525 Luxembourg, 3, rue Alexandre Fleming.

R.C.S. Luxembourg B 91.722.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2012.

Par mandat

Lucy DUPONG

Référence de publication: 2012048181/12.

(120065683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2012.

EuroZone Financing Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1525 Luxembourg, 3, rue Alexandre Fleming.

R.C.S. Luxembourg B 91.721.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2012.

Par mandat

Lucy DUPONG

Référence de publication: 2012048182/12.

(120065682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2012.

Lion Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 143.649.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 16 avril 2012

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2015:

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Président
- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Le mandat de Monsieur Thierry FLEMING n'est pas renouvelé.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2015:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2012.

Référence de publication: 2012048822/22.

(120066745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2012.

Clarity SPV 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 168.335.

— STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the sixteenth of April.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

“Clarity financial S.à r.l.”, a private limited liability company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 164822, (the "Sole Shareholder"),

here represented by Ms. Paula RANTANEN, employee, residing professionally in L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre, by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the mandatory and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, has requested the officiating notary to document the deed of incorporation of a public limited company ("société anonyme") which it deems to incorporate herewith and the articles of association of which are established as follows:

Chapter I. Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Corporate name.

1.1 There is hereby formed a Luxembourg société anonyme (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law"), and by these articles of incorporation (the "Articles").

1.2 The Company exists under the name of “Clarity SPV 1 S.A.”.

1.3 The Company may have one shareholder (the "Sole Shareholder") at the time of its incorporation or when all of its shares come to be held by a single person. The death, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder does not result in the dissolution of the company.

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the Sole Shareholder or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 The board of directors of the Company (the "Board of Directors") or the sole director of the Company (the "Sole Director") is authorised to change the address of the Company inside the municipality of the Company's registered office.

2.4 Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Directors or by the Sole Director.

Art. 3. Corporate object.

3.1 The Company is a special purpose vehicle whose corporate object is to:

- a) take participations in, whether directly or indirectly, or acquire, life settlement policies and any other assets or instrument;
- b) acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any assets;
- c) exercise all rights whatsoever attached to these assets; and
- d) issue bonds, certificates, notes or any other form of debt securities or equity securities.

3.2 In general, the Company may take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with or useful for the accomplishment and development of its corporate object.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II - Share capital

Art. 5. Capital. The share capital of the Company is set at fifty thousand US Dollars (USD 50,000.-), divided into five hundred (500) fully paid up shares with a nominal value of one hundred US Dollars (USD 100.-).

Art. 6. Form of the shares.

6.1 The shares are in registered form only.

6.2 A register of the shareholders of the Company (the "Shareholder's Register") shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholders. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. The ownership of the shares will be established by the entry in this register.

Art. 7. Modification of capital and preferential subscription rights.

7.1 The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the shareholders adopted in the manner required for amending the Articles and subject to the provisions of the 1915 Law and the Articles.

7.2 Subject to the provisions of the 1915 Law, each shareholder shall have a preferential right of subscription in the event of the issue of new shares in return for contributions in cash. Such preferential subscription right shall be proportional to the fraction of the share capital represented by the shares held by the shareholder.

7.3 The preferential subscription rights of shareholders may be limited or cancelled by a resolution of the general meeting of shareholders called upon to resolve, in accordance with the conditions prescribed by the 1915 Law for amendments to the Articles, on the increase of the Company's share capital or upon the authorization to increase the Company's share capital.

7.4 Notwithstanding the provisions of article 7.1. above, the Board of Directors or the Sole Director is authorised, during a five years period starting from the date of publication of the Articles in the Luxembourg legal gazette without prejudice to any renewals, to increase the issued share capital on one or more occasions. In this respect the Board of Directors or the Sole Director is authorized and empowered to:

- limit or cancel the preferential subscription rights of the existing shareholders;
- determine the conditions of any capital increase including through contributions in cash or in kind, by the incorporation of reserves, issue premiums or retained earnings, with or without the issue of new shares or following the issue and exercise of bonds, convertible into or repayable by or exchangeable for shares (whether provided in the terms at issue or subsequently provided) or following the issue of bonds with any rights to subscribe for shares attached, or of any other financial instrument carrying an entitlement to, or the right to subscribe for, shares or in any other manner determined by the board of directors;
- set the subscription price with or without issue premium, the date from which the shares or other financial instruments will carry beneficial rights and, if applicable, the duration, amortization, other rights (including early repayment), interest rates, conversion rates and exchange rates of the aforesaid financial instruments as well as all the other conditions and terms of such financial instruments including as to their subscription, issue and payment; and
- to take any necessary actions to amend article 5 of the present Articles in order to record the change of share capital following any increase pursuant to this subparagraph 7.4.

7.5 The Company can repurchase its own shares within the limits set by law in accordance with the 1915 Law.

Art. 8. Transfer of shares.

8.1 Subject to the following provisions, Shares are freely transferable by any shareholder.

8.2 Any sale (a "Proposed Sale") of part or all of the Shares made by a majority shareholder (the "Proposed Seller") shall be governed by sub-paragraphs 8.2 to 8.10 hereof. For the purpose of these sub-paragraphs, "Business Day" means any day that is not (i) a Saturday or a Sunday or (ii) a day on which banks are closed for business in Luxembourg and "Business Days" shall be construed accordingly.

8.3 Unless all of the minority shareholders have given their consent in writing to a Proposed Sale, any transfer of Shares pursuant to the Proposed Sale may only be made after the Proposed Seller submitted in writing to the Company an offer (the "Tag Offer") to buy all the Shares held by the minority shareholders (together with any other shares which may be allotted to the minority shareholders in the Tag Offer Period (as defined below), (the "Tag Securities" and each a "Tag Security") on the terms set out in this article.

8.4 The terms of the Tag Offer shall be that:

- it shall be open for acceptance for not less than ten (10) Business Days beginning on the date of the notification of the Tag Offer to the Company (such period being the "Tag Period" and the Business Day on which the Tag Offer closes being the "Tag Closing Day"). The Tag Closing Date shall be clearly identified in the Tag Offer;

- the consideration for each Tag Security (the "Proposed Price") shall be equal to the highest price offered for each share pursuant to the Proposed Sale or any related transaction between the Proposed Seller and the proposed buyer (or any person connected to, or acting in conjunction with, the proposed buyer). Where the proposed purchase price to be paid by the proposed buyer to the Proposed Seller is to be made by means of a non-cash consideration, the Proposed Price shall be agreed upon by the Proposed Seller and the minority shareholder(s). In case no agreement is reached within five (5) Business Days, the minority shareholder(s) may either (i) request that an expert be appointed by the president of the Institut des Réviseurs d'Entreprises to make a valuation according to customary market practice or (ii) directly appoint an investment bank to make such a valuation. Any such election of expert shall be binding upon the parties;
- the Tag Offer shall be deemed to have been rejected by a minority shareholder if not accepted in accordance with the terms of the Tag Offer within the Tag Offer Period by such minority shareholder;
- any acceptance of the Tag Offer shall be irrevocable;
- any shareholder accepting the Tag Offer (an "Accepting Shareholder") may only accept the Tag Offer in respect of all of the Shares held by such shareholder;
- the consideration offered in respect of the Tag Securities shall be in cash.

8.5 The Company will notify, no later than five (5) Business Days after the receipt of the Tag Offer, such Tag Offer to all of the minority shareholders.

8.6 Any Accepting Shareholder(s) shall, no later than 17.00 Luxembourg time on Tag Closing Day, notify its acceptance of the Tag Offer to the Company. Such acceptance shall, in order to be valid, include details of any bank accounts on which the Proposed Seller shall pay the Proposed Price. In such case, the Accepting Shareholder(s) will only be required to transfer the title to their Tag Securities together with all rights attaching to them, free from all encumbrances, but they will not be required to make and will not make any warranties, indemnities, covenants and undertakings in relation to such Tag Securities (other than as regards their ownership of such Tag Securities).

8.7 Two (2) Business Days after the Tag Closing Date the Company shall notify the Proposed Seller in writing of the names and addresses of the Accepting Shareholders and of the number of Shares held by each such Accepting Shareholder.

8.8 Four (4) Business Days after the Tag Closing Date, the sale and purchase of the Tag Securities shall be completed and, upon receipt of a confirmation by each Accepting Shareholders that the Proposed Price has been duly paid, the Company shall register the transfer of the Tag Securities held by such Accepting Shareholder to the Proposed Seller in its Share Register.

8.9 No person may acquire any Shares pursuant to a Proposed Sale unless the Proposed Seller delivers a certificate issued by the Company that (i) the Proposed Sale does not trigger an obligation for the Proposed Seller to make a Tag Offer or (ii) that a Tag Offer has been made and that the Proposed Seller has acquired all of the Shares held by the Accepting Shareholders. The Company will issue such a certificate upon request of the Proposed Seller within two (2) Business Days after receipt of the request.

8.10 If, after a Proposed Sale has been completed, the Proposed Seller and any buyer enter into another transaction for the sale or transfer of Shares, then, if the price paid for such Shares exceeds the Proposed Price, then the Proposed Seller agrees to pay to each Accepting Shareholder an amount, per Share, equal to the difference between such price and the Proposed Price.

Chapter III - Bonds, Notes and Other debt instruments

Art. 9. Registered or Bearer form. The Company may issue bonds, certificates, notes or other debt instruments under registered form. Bonds, notes, certificates or other debt instruments under registered form may not be exchanged or converted into bearer form.

Chapter IV - Directors, Board of directors, Independent auditors

Art. 10. Board of directors or Sole director.

10.1 In these Articles, any reference to the Board of Directors shall be a reference to the Sole Director in the case that the Company has only one director.

For so long as the Company has a sole shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only who does not need to be a shareholder of the Company.

10.2 In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three directors, of which at least one is a director of category A (each an "A Directors") and one is a director of category B (each a "B Director" and the A Directors together with the B Directors are hereafter referred to us the "Directors" and each a "Director"), who need not be shareholders.

10.3 A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such case, such legal entity must designate a permanent representative in accordance with the provisions of the 1915 Law who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints its successor at the same time.

10.4 The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders or by the Sole Shareholder for a period not exceeding six years and are reeligible. They may be removed at any time by a resolution of the

general meeting of shareholders or by the Sole Shareholder. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

10.5 In the event of vacancy of a A Director because of death, retirement or otherwise, the remaining A Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, an A Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election. The same applies mutatis mutandis in the event of vacancy of a B Director.

Art. 11. Meetings of the board of directors.

11.1 The Board of Directors shall elect a chairman (the "Chairman") from among its members. If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a Director elected for this purpose from among the Directors present at the meeting.

11.2 Written notice of any meeting of the Board of Directors shall be given by the Chairman or by any Director to all directors at least twenty-four (24) hours prior to the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by consent in writing by any means of communication. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places fixed in a resolution adopted by the Board of Directors.

11.3 The Board of Directors can only validly meet and take decisions if a majority of members is present or represented by proxies.

11.4 Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another Director as his proxy. A Director may also appoint another Director to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

11.5 All decisions by the Board of Directors require a simple majority of votes cast. In case of ballot, the Chairman has a casting vote.

11.6 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed, provided that each participating Director being able to hear and to be heard by all other participating Directors using this technology, shall be deemed to be present and shall be authorized to vote by video or by telephone.

11.7 Circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all the Directors in person (résolutions circulaires). Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax or e-mail. These resolutions shall have the same effect and validity as resolutions voted at the Directors' meetings, duly convened. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

11.8 Votes may also be cast by any other means, such as fax, e-mail, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

11.9 The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by all Directors present at the meeting. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.

Art. 12. General powers of the board of directors / Sole director.

12.1 The Board of Directors or the Sole Director is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders or the Sole Shareholder fall within the competence of the Board of Directors.

12.2 The Board of Directors or the Sole Director is authorized to transfer, assign and dispose of the assets of the Company in such manner as the Board of Directors or the Sole Director deems appropriate in the best interests of the Company.

Art. 13. Delegation of powers.

13.1 The Board of Directors or the Sole Director may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs to any member or members of the Board of Directors, directors, managers or other officers who need not be shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the Board of Directors or the Sole Director shall determine.

13.2 The Board of Directors or the Sole Director may also confer all powers and special mandates to any persons who need not to be Directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

Art. 14. Representation of the Company. Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of Directors, by the joint signature of one A Director and one B Director or by the sole signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by one A Director and one B Director or the Sole Director of the Company, but only within the limits of such power.

Art. 15. Independent auditor.

15.1 The accounts of the Company are audited by one or more independent auditors appointed by the general meeting of shareholders or the Sole Shareholder.

15.2 The independent auditor(s) is/are re-eligible.

Art. 16. Conflict of interests.

16.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or officers of the Company has an interest in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm, provided that paragraph 16.3 is complied with.

16.2 Any Director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

16.3 In the event that any Director of the Company may have any opposing interest in any transaction of the Company, such Director shall make known to the Board of Directors such opposing interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such Director's interest therein, shall be reported to the next following general meeting of the shareholders of the Company.

16.4 If there is only one Director, by derogation to paragraph 16.3, the minutes shall only mention the operations intervened between the Company and its Sole Director having an interest opposing with that of the Company.

16.5 The provisions of the preceding paragraphs do not apply to decisions of the Board of Directors or of the Sole Director concerning day-to-day operations entered into under normal conditions.

Chapter V - General meeting of shareholders**Art. 17. Powers of the Sole Shareholder / General meeting of shareholders.**

17.1 If there is only one shareholder, that Sole Shareholder shall assume all powers conferred to the general meeting of shareholders and shall take the decision in writing.

17.2 In the event of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

17.3 Any general meeting shall be convened by means of convening notice sent to each registered shareholder by registered letter at least fifteen (15) days before the meeting. In the event that all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.

17.4 A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

17.5 The shareholders are entitled to vote by correspondence, by means of a form providing the option for a positive or negative vote or for an abstention. For the calculation of the quorum, only the forms received by the Company two (2) hours prior to the general meeting of shareholders they relate to shall be taken into account.

17.6 The shareholders are entitled to participate in the meeting by teleconference or by way of telecommunications allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means of communication must comply with technical features guaranteeing effective participation in the meeting whereof the deliberations are transmitted on a continuous basis.

17.7 Unless otherwise provided by law or by the Articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of shareholders shall be taken by simple majority of the votes cast, regardless of the proportion of the capital represented.

17.8 The unanimous consent of all the shareholders is required for (i) any amendment to the Articles, (ii) the change of the nationality of the Company and (iii) any increase or reduction of the commitments of its shareholders.

Art. 18. Place and Date of the annual general meeting of shareholders. The annual general meeting of shareholders is held in the City of Luxembourg, at a place specified in the notice convening the meeting in Luxembourg on the seventeenth day of the month of May, and for the first time in 2013. If such day is a Saturday, Sunday or a public holiday, the annual general meeting of shareholders will be held on the next following business day.

Art. 19. Other general meetings. Any Director may convene other general meetings. A general meeting has to be convened at the request of the shareholders representing one tenth (1/10) of the share capital of the Company.

Art. 20. Votes. Each share is entitled to one vote.

Chapter VI - Business year, Distribution of profits**Art. 21. Business year.**

21.1 The business year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year, except for the first business year which commences on the date of incorporation of the Company and ends on 31 December 2012.

21.2 The Board of Directors or the Sole Director shall draw up the balance sheet and the profit and loss account. It shall submit these documents together with a report of the operations of the Company at least one month prior to the annual general meeting of shareholders to the external auditors who shall make a report containing comments on such documents.

Art. 22. Distribution of profits.

22.1 Each year at least five per cent (5%) of the net profits has to be allocated to the legal reserve account. This allocation is no longer mandatory if and as long as such legal reserve amounts to at least one tenth of the capital of the Company.

22.2 After allocation to the legal reserve, the general meeting of shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.

22.3 The Board of Directors or the Sole Director may resolve to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Chapter VII - Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, Liquidation.

23.1 The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders adopted in accordance with the procedure applicable to the amendment of the Articles or by a decision of the Sole Shareholder.

23.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the Sole Shareholder or the general meeting of shareholders.

23.3 If no liquidators are appointed by the Sole Shareholder or the general meeting of shareholders, the Directors or the Sole Director shall be deemed to be liquidator(s) vis-à-vis third parties.

Chapter VIII - Applicable law

Art. 24. Applicable law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Law.

Subscription and Payment

The Articles of the Company thus having been established, the five hundred (500) shares have been subscribed by the sole shareholder, the company "Clarity financial S.à r.l.", prenamed and represented as said before, and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash, so that the amount of fifty thousand Dollars (USD 50,000.-) is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly.

Declaration

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the 1915 Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Resolutions taken by the Sole Shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named party, "Clarity financial S.à r.l.", considering itself as duly convened, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting of the shareholders passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is at 69, route d'Esch, L1470 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following have been elected as Directors, their term of office shall expire on occasion of the annual general meeting of shareholders to be held in 2017:

a) Mr. Timmo Henk MOL, with professional address at 9, rue Sainte-Zithe, L2763 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as A Director;

b) Mr. Louis David ZUCKERBRAUN, with professional address at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as B Director; and

c) Mr. Adam POCSI, with professional address at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as B Director.

3. The following have been elected as external auditors of the Company, their term of office shall expire on occasion of the annual general meeting of shareholders to be held in 2017:

The private limited liability company "KPMG Luxembourg", established and having its registered office in L-2520 Luxembourg, 9, Allée Scheffer, registered with the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 149133.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand one hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le seize avril;

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

“Clarity financial S.à r.l.”, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164822 (l'“Actionnaire Unique”),

ici représentée par Mademoiselle Paula RANTANEN, employée, demeurant professionnellement à L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre, en vertu de d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter l'acte de constitution d'une société anonyme qu'elle déclare constituer par les présentes et dont les statuts sont établis comme suit:

Chapitre I^{er} . - Forme, Dénomination sociale, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination sociale.

1.1 Par la présente, il est formé une société anonyme luxembourgeoise (la "Société") qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi de 1915"), ainsi que par les présents statuts (ci-après les "Statuts").

1.2 La Société existe sous la dénomination “Clarity SPV 1 S.A.”.

1.3 La Société peut comporter un seul actionnaire (l'“Actionnaire Unique”) lors de sa constitution, ainsi que par la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès, l'insolvabilité, la liquidation ou la faillite de l'Actionnaire Unique n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré vers toute autre commune à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'Actionnaire Unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

2.3 Le conseil d'administration de la Société (le "Conseil d'Administration") ou l'administrateur unique de la Société (l'“Administrateur Unique”) est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.4 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produisent ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique.

Art. 3. Objet.

3.1 La Société est un véhicule à usage spécifique dont l'objet social est:

- a) de prendre des participations dans, directement ou indirectement, ou d'acquérir, des polices d'assurance vie et tous autres actifs ou instruments;
- b) acquérir tous actifs, notamment par voie de souscription, d'achat, échange ou de toute autre manière;
- c) exercer tous les droits attachés à ces actifs,
- d) émettre des obligations, des certificats ou toute autre forme de titres représentatifs de dette ou de capital.

3.2 En général, la Société peut prendre toute mesure pour protéger ses droits et faire toutes opérations quelconques qui sont directement ou indirectement liées à ou utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet social.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II - Capital social

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit de la Société est fixé à cinquante mille Dollars US (50.000,- USD), divisé en cinq cents (500) actions nominatives d'une valeur nominale de cent Dollars US (100,- USD) chacune, lesquelles sont entièrement libérées.

Art. 6. Nature des actions.

6.1 Les actions sont uniquement nominatives.

6.2 Un registre des actionnaires de la Société (le "Registre des Actionnaires") sera tenu au siège social de la Société dont tout actionnaire pourra prendre connaissance. Ce registre contient le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou domicile élu, le nombre des actions détenues par lui, le montant payé pour chaque action et la cession d'actions et les dates de pareilles cessions. La propriété des actions sera établie par l'enregistrement dans ce registre.

Art. 7. Modification du capital et droit de souscription préférentiel.

7.1 Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915 et des présents Statuts.

7.2 Sous réserve des dispositions de la Loi de 1915, chaque actionnaire aura un droit de souscription préférentiel en cas d'émission de nouvelles actions en contrepartie d'un apport en numéraire. Ce droit de souscription préférentiel sera proportionnel à la partie du capital social que représentent les actions détenues par l'actionnaire.

7.3 Le droit de souscription préférentiel des actionnaires pourra être limité ou annulé par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires appelée à délibérer, aux conditions requises par la Loi de 1915 pour la modification des Statuts, soit sur l'augmentation du capital social de la Société, soit sur l'autorisation d'augmenter le capital social de la Société.

7.4 Nonobstant les dispositions de l'article 7.1 ci-dessus, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est autorisé, pendant une période de cinq (5) années débutant le jour de la publication des Statuts au Mémorial au Luxembourg sans préjudice de renouvellement, à augmenter le capital social souscrit à une ou plusieurs reprises. A cet égard, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est autorisé et a reçu le pouvoir de:

- limiter ou d'annuler le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants;
- déterminer les conditions de toute augmentation de capital y compris à travers des contributions en espèces ou en nature, par l'incorporation de réserves, émission de primes ou de bénéfices non distribués, avec ou sans émission de nouvelles actions ou suite à l'émission et l'exercice d'obligations, convertibles en ou remboursables par ou échangeables contre des actions (soit prévue par les termes lors de l'émission soit prévue par la suite) ou suite à l'émission d'obligations avec tous les droits de souscrire des actions attachées, ou de tous autres instruments financiers donnant droit de souscrire des actions ou de toute autre manière déterminée par le Conseil d'Administration établir le prix de souscription avec ou sans prime d'émission, la date à partir
- de laquelle les actions ou d'autres instruments financiers porteront des droits de jouissance et, si applicable, la durée, l'amortissement, d'autres droits (remboursements anticipés inclus), taux d'intérêts, taux de conversion et d'échange des instruments financiers susmentionnés ainsi que toutes les autres conditions et termes de tels instruments financiers y compris, en ce qui concerne leur souscription, leur émission et leur paiement; et
- de prendre toute action nécessaire afin de modifier l'article 5 des présents Statuts afin d'enregistrer le changement du capital social suite à toute augmentation conformément à ce sub-paragraphe 7.4.

7.5 La Société peut procéder au rachat de ses propres actions aux conditions prévues par la loi en conformité avec la Loi de 1915.

Art. 8. Transfert d'actions.

8.1 Sous réserve des dispositions suivantes, les Actions sont librement cessibles par chaque actionnaire.

8.2 Toute vente (une "Vente Envisagée") d'une partie ou de toutes les Actions réalisées par un actionnaire majoritaire (le "Vendeur Envisagé") sera régie par les sous-paragraphe 8.2 à 8.10. Pour les besoins de ces sous-paragraphe, un "Jour Ouvrable" signifie chaque jour qui n'est pas (i) un samedi ou un dimanche ou (ii) un jour lors duquel les établissements de crédit sont fermés à Luxembourg et "Jours Ouvrables" sera interprété conformément à ce qui précède.

8.3 Sauf si tous les actionnaires minoritaires ont donné leur accord écrit à la Vente Envisagée, toute cession d'actions suite à une Vente Envisagée ne peut avoir lieu qu'après que le Vendeur Envisagé ait soumis une offre (l'"Offre de Suite") d'acheter toutes les actions détenues par les actionnaires minoritaires (ensemble avec toutes les autres actions qui pourraient avoir été souscrites par les actionnaires minoritaires pendant la Période de Suite (tel que définie ci-après), les "Valeurs Mobilières de Suite" et chacune une "Valeur Mobilière de Suite") selon les termes fixés par le présent article.

8.4 Les termes de l'Offre de Suite seront les suivantes:

- elle sera maintenue pour acceptation pendant dix (10) Jours Ouvrables à partir de la date de la notification de l'Offre de Suite à la Société (cette période étant définie comme la "Période de Suite" et le Jour Ouvrable auquel l'Offre de Suite prendra fin étant définie comme le "Jour de Clôture de Suite"). Le Jour de Clôture de Suite devra être clairement indiqué dans l'Offre de Suite;
- la rémunération pour chaque Valeur Mobilière de Suite (le "Prix Envisagé") sera égale au prix le plus élevé offert pour chaque action conformément à la Vente Envisagée ou à toute transaction liée passée entre le Vendeur Envisagé et l'ache-

teur envisagé (ou toute personne associée à ou agissant en relation avec l'acheteur envisagé). Au cas où le prix d'achat à payer par l'acheteur envisagé au Vendeur Envisagé serait à régler autrement que par un paiement en espèces, le Prix Envisagé sera à convenir entre le Vendeur Envisagé et les actionnaires minoritaires. Au cas où aucun arrangement ne sera trouvé endéans cinq (5) Jours Ouvrables, les actionnaires minoritaires auront le choix de (i) demander la nomination d'un expert par le président de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises de procéder à une évaluation selon les conditions de marché habituelles ou (ii) de nommer directement une banque d'investissement qui procédera à une telle évaluation. Toute nomination d'expert engage les parties;

- l'Offre de Suite sera réputée rejetée par un actionnaire minoritaire si elle n'a pas été acceptée conformément aux termes de l'Offre de Suite et dans les limites de la Période de Suite par ledit actionnaire minoritaire;

- toute acceptation de l'Offre de Suite sera irrévocable;

- tout actionnaire acceptant l'Offre de Suite (un "Actionnaire Acceptant") pourra uniquement accepter l'Offre de Suite pour toutes les Actions détenues par lui-même;

- la rémunération offerte en vertu des Tag Valeurs Mobilières sera en espèces.

8.5 La Société enverra, au plus tard cinq (5) Jours Ouvrables après avoir pris réception de l'Offre de Suite, ladite Offre de Suite à tous les actionnaires minoritaires.

8.6 Tout Actionnaire Acceptant devra, au plus tard à 17.00 heures (Luxembourg) au jour du Jour de Clôture de Suite, notifier son acceptation de l'Offre de Suite à la Société. Cette acceptation devra, afin d'être valable, inclure les détails relatifs à tous les comptes bancaires sur lesquels le Vendeur Envisagé devra virer le Prix Envisagé. Dans ce cas, l'Actionnaire Acceptant sera uniquement tenu de céder le titre attaché à ses Valeurs Mobilières de Suite ensemble avec tous les droits liés, libre de toute charge, mais il ne sera pas tenu de et il ne donnera pas de garanties, d'indemnités, de stipulations et d'engagements en relation avec lesdites Valeurs Mobilières de Suite (sauf en ce qui concerne la propriété des Valeurs Mobilières de Suite).

8.7 Deux (2) Jours Ouvrables après le Jour de Clôture de Suite la Société doit notifier au Vendeur Envisagé par écrit les noms et adresses des Actionnaires Acceptants et le nombre d'Actions détenues par chaque Actionnaire Acceptant.

8.8 Quatre (4) Jours Ouvrables après le Jour de Clôture de Suite, la vente et l'achat des Valeurs Mobilières de Suite doivent être complétés et, après réception d'une confirmation par chaque Actionnaire Acceptant que le Prix Envisagé a été dûment payé, la Société doit enregistrer le transfert des Valeurs Mobilières de Suite détenues par un tel Actionnaire Acceptant au Vendeur Envisagé dans son Registre des Actionnaires.

8.9 Aucune personne ne peut acquérir une Action conformément à une Vente Envisagée, sauf si le Vendeur Envisagé produit un certificat émis par la Société que (i) la Vente Envisagée ne déclenche pas une obligation pour le Vendeur Envisagé de faire une Offre de Suite ou (ii) que l'Offre de Suite a été faite et que le Vendeur Envisagé a acquis toutes les Actions détenues par les Actionnaires Acceptants. La Société émettra ledit certificat sur demande du Vendeur Envisagé endéans deux (2) Jours Ouvrables après réception de ladite demande.

8.10 Si, après qu'une Vente Envisagée ait été complétée, le Vendeur Envisagé et tout acheteur passent une autre transaction pour la vente ou le transfert des Actions, alors, si le prix payé pour de telles Actions excède le Prix Envisagé, alors le Vendeur Envisagé accepte de payer à chaque Actionnaire Acceptant un montant, par Action, égal à la différence entre un tel prix et le Prix Envisagé.

Chapitre III - Obligations et Autres titres représentatifs d'une dette

Art. 9. Nominatif ou au Porteur. La Société pourra émettre des obligations, des certificats et autres titres représentatifs de dette sous forme nominative. Ces obligations, certificats et autres titres représentatifs de dette sous forme nominative ne pourront pas être échangés ou convertis en titres au porteur.

Chapitre IV - Administrateurs, Conseil d'administration, Réviseurs d'entreprises

Art. 10. Conseil d'administration ou Administrateur unique.

10.1 Dans les présents Statuts, toute référence au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique tant que la Société n'aura qu'un seul actionnaire.

Tant que la Société n'aura qu'un seul actionnaire, la Société peut être dirigée par un Administrateur Unique qui n'a pas besoin d'être actionnaire de la Société.

10.2 En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé au moins de trois (3) administrateurs, parmi lesquels un au moins appartient à la catégorie A (les "Administrateurs A") et un au moins appartient à la catégorie B (les "Administrateurs B", ensemble avec les Administrateurs A, les "Administrateurs" et chacun un "Administrateur") qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

10.3 Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans ce cas, une telle personne morale nommera un représentant permanent conformément aux dispositions de la Loi de 1915 qui assurera ses fonctions au nom et pour le compte de la personne morale. La personne morale en question ne peut révoquer son représentant permanent qu'en nommant en même temps un successeur.

10.4 Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires ou par l'Actionnaire Unique pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment

par l'assemblée générale des actionnaires ou par l'Actionnaire Unique. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

10.5 En cas de vacance du poste d'un Administrateur A pour cause de décès, de démission ou pour une autre raison, les Administrateurs A restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué. La même disposition s'appliquera mutatis mutandis en cas de vacance d'un poste d'Administrateur B.

Art. 11. Réunions du conseil d'administration.

11.1 Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un président (le "Président"). En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par un Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

11.2 Une convocation écrite de toute réunion du Conseil d'Administration sera adressée par le Président ou par un Administrateur à tous les Administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf dans les cas d'urgence, auquel cas la nature de telles circonstances doit être indiquée dans l'avis de convocation. Les Administrateurs pourront renoncer par écrit aux formalités de convocation par tout moyen de communication. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions qui se tiennent aux heures et lieux indiqués dans une résolution adoptée par le Conseil d'Administration.

11.3 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procuration.

11.4 Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée ultérieurement par une lettre écrite.

11.5 Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes émis. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

11.6 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu par tous les autres Administrateurs participant et utilisant ce type de technologie, et ces participants seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

11.7 Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs personnellement. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée. La date de ces résolutions doit être la date de la dernière signature.

11.8 Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tel que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

11.9 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

Art. 12. Pouvoirs généraux du conseil d'administration / Administrateur unique.

12.1 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires ou à l'Actionnaire Unique relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

12.2 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est autorisé à transmettre, céder et disposer des actifs de la Société d'une manière telle que le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique considère comme appropriée dans l'intérêt de la Société.

Art. 13. Délégation de pouvoirs.

13.1 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique déterminera.

13.2 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Art. 14. Représentation de la Société. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe d'un Administrateur A et d'un Administrateur B ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par un Administrateur A et un Administrateur B ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 15. Réviseurs d'entreprises.

15.1 La Société est contrôlée par un ou plusieurs auditeurs ou réviseurs d'entreprises nommés par l'assemblée générale des actionnaires ou par l'Actionnaire Unique.

15.2 Le(s) réviseur(s) d'entreprises est/sont rééligible(s).

Art. 16. Conflit d'intérêts.

16.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ou entreprise ne seront affectés ou annulés du fait qu'un ou plusieurs des Administrateurs ou dirigeants de la Société y ont un intérêt, ou du fait qu'il soit administrateur, collaborateur, dirigeant ou employé de cette autre société ou entreprise, à condition que le paragraphe 16.3 soit respecté.

16.2 Tout Administrateur ou dirigeant de la Société qui agit comme administrateur, dirigeant ou employé de toute société ou entreprise avec laquelle la Société doit contracter ou autrement s'engager en affaire ne doit pas, seulement du fait de cette affiliation avec cette autre société ou entité, s'empêcher de prendre en compte et de voter ou d'agir dans toutes matières en relation avec ce contrat ou cette autre affaire.

16.3 Dans le cas où un Administrateur de la Société aurait un intérêt opposé dans une transaction de la Société, cet administrateur doit informer le Conseil d'Administration de cet intérêt opposé dans une transaction de la Société et ne doit pas considérer ou voter toute transaction, et cette transaction, et cet intérêt de l'Administrateur doit être mentionné à la suivante assemblée générale des actionnaires de la Société.

16.4 S'il y a seulement un actionnaire, par dérogation au paragraphe 16.3, le procès verbal mentionnera seulement les opérations intervenues entre la Société et son Administrateur Unique ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

16.5 Les dispositions des paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux décisions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernant des opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Chapitre V - Assemblée générale des actionnaires**Art. 17. Pouvoirs de l'Actionnaire Unique / Assemblée générale des actionnaires.**

17.1 S'il y a seulement un actionnaire, l'Actionnaire Unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

17.2 En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

17.3 Toute assemblée générale sera convoquée par voie de lettres recommandées envoyées à chaque actionnaire nominatif au moins quinze (15) jours avant l'assemblée. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication.

17.4 Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (par fax, e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

17.5 Les actionnaires peuvent voter par correspondance, au moyen d'un formulaire mentionnant l'option pour un vote positif ou négatif ou l'abstention. Pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires qui ont été reçus par la société deux (2) heures avant la réunion de l'assemblée générale.

17.6 Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

17.7 Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

17.8 L'accord unanime de tous les actionnaires est requis pour (i) tout changement aux Statuts, (ii) le changement de la nationalité de la Société et (iii) toute augmentation ou réduction des engagements des actionnaires.

Art. 18. Lieu et Date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le dix-septième jour du mois de mai et pour la première fois en 2013. Dans le cas où ce jour constituerait un samedi, un dimanche ou un jour férié, l'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 19. Autres assemblées générales. Tout Administrateur peut convoquer d'autres assemblées générales. Une assemblée générale doit être convoquée sur la demande de tout actionnaire représentant un-dixième (1/10^e) du capital social de la Société.

Art. 20. Votes. Chaque action donne droit à une voix.

Chapitre VI - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 21. Année sociale.

21.1 L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année, sauf pour la première année sociale qui commence au jour de la constitution de la Société et qui se termine au 31 décembre 2012.

21.2 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, aux réviseurs d'entreprises qui commenteront ces documents dans leur rapport.

Art. 22. Répartition des bénéfices.

22.1 Chaque année, cinq pour cent (5%) au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

22.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

22.3 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Chapitre VII - Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, Liquidation.

23.1 La Société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires adoptée dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts ou par une décision de l'Actionnaire Unique.

23.2 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'Actionnaire Unique ou l'assemblée générale des actionnaires.

23.3 A défaut de nomination de liquidateurs par l'Actionnaire Unique ou l'assemblée générale des actionnaires, les Administrateurs ou l'Administrateur Unique seront considérés comme liquidateurs à l'égard des tiers.

Chapitre VIII - Loi applicable

Art. 24. Loi applicable. La Loi de 1915 trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les cinq cents (500) actions ont été souscrites par l'Actionnaire Unique, la société "Clarity financial S.à r.l.", prédésignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées intégralement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de cinquante mille Dollars US (50.000,- USD) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915, et en constate expressément l'accomplissement.

Résolutions prises par l'Actionnaire Unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la partie mentionnée ci-avant "Clarity financial S.à r.l.", agissant à travers sa succursale luxembourgeoise, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoquée, exerçant les pouvoirs incombés à l'assemblée générale, a pris les décisions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Sont appelés aux fonctions d'Administrateurs, leur mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires à tenir en 2017:

a) Monsieur Timmo Henk MOL, résidant professionnellement au 9, rue Sainte-Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, comme Administrateur A;

b) Monsieur Louis David ZUCKERBRAUN, résidant professionnellement au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, comme Administrateur B; et

c) Monsieur Adam POCSI, résidant professionnellement au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, comme Administrateur B.

3. Sont appelés aux fonctions de réviseurs d'entreprises, leur mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires à tenir en 2017:

La société à responsabilité limitée "KPMG Luxembourg", établie et ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 9, Allée Scheffer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 149133.

Estimation des frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille cent euros.

Constatation

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. RANTANEN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 avril 2012. LAC/2012/17823. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2012.

Référence de publication: 2012048118/672.

(120065646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2012.

EAV Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.016.269,94.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 162.767.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2012.

Référence de publication: 2012048184/11.

(120065460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2012.

Sofilec, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 7.399.

Constituée par acte du 15 octobre 1936, publié au Mémorial du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil spécial, du 30 octobre 1936, n° 87.

Prorogée par acte du 6 octobre 1966, publié au Mémorial du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil spécial, du 3 novembre 1966, n° 144.

Les statuts ont été modifiés par actes des 10 mai 1957, 23 décembre 1961, 3 décembre 1974, 13 décembre 1983, 3 avril 1984, 7 mai 1986, 11 décembre 1992 29 juin 1998, 29 juin 2000, le 20 décembre 2006 et le 23 novembre 2010 publiés au Mémorial du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil spécial des 11 juin 1957 C-n° 46, 24 janvier 1962 C-n° 6, 5 février 1975 C-n° 21, 20 janvier 1984 C-n° 16, 30 avril 1984 C-n° 117 du 6 août 1986 C-n° 222, 1^{er} avril 1993 C-n° 141, 15 octobre 1998 C-n° 745, 06 décembre 2000 C-n°874, 22 mars 2007 C-n°432 et le 13 décembre 2010 C-2727.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale tenue en date du 17 avril 2012

L'Assemblée Générale accepte la démission de Monsieur Marc Van Cauwenberghé en tant qu'administrateur de la société avec effet immédiat.

L'Assemblée élit aux fonctions d'administrateur Monsieur Laurent Jouret adresse professionnelle 8a, Bd Joseph II L-1840 Luxembourg pour un terme de six ans se finissant en 2018.

L'Assemblée élit aux fonctions d'administrateur Madame Sophie Malarne adresse professionnelle 8a, Bd Joseph II L-1840 Luxembourg pour un terme d'un an se finissant en 2013.

L'assemblée réélit aux fonctions d'administrateur Madame Stéphanie Delperdange pour un terme de six ans finissant en 2018.

L'Assemblée réélit, en qualité de Réviseur d'entreprises, pour un terme d'un an, la société Mazars Luxembourg S.A., réviseur agréé, 10A, rue Henri Schnadt L-2530 Luxembourg.

Référence de publication: 2012049496/28.

(120068081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2012.

Eikon Invest VI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 92.738.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 avril 2012

1. La liquidation de la société EIKON INVEST VI S. A. est clôturée.

2. Les livres et documents sociaux sont déposés à l'adresse, 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, et y seront conservés pendant cinq ans au moins.

Pour extrait sincère et conforme

Signatures

Le Liquidateur

Référence de publication: 2012048187/15.

(120065897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2012.

ABANO Immobilier, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 154.855.

L'an deux mille douze, le douze mars.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ABANO Immobilier", (ci-après la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 35973, constituée en date du 29 juillet 2010 suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C numéro 2044, du 30 septembre 2010.

L'assemblée est ouverte à 10.30 heures et est présidée par Monsieur Bernard ZIMMER, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Delphine HENSGEN, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Transformation de la Société en société à responsabilité limitée (S.à.r.l.) conformément à l'article 3 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

2. Conversion des actions de la Société en parts sociales, annulation des actions existantes et modification de l'article 5 des statuts de la Société.

3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société.

4. Refonte complète des statuts de manière à les adapter à la nouvelle forme juridique de la Société sans en modifier les caractéristiques essentielles.

5. Nomination de Monsieur Bernard ZIMMER, né le 25 octobre 1952 à Kinshasa (Congo), demeurant professionnellement au L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal en tant que gérant unique de la Société.

6. Divers.

II. Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite, l'assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes.

Première résolution

L'assemblée générale décide de transformer la forme légale de la Société en une société à responsabilité limitée (S.à.r.l.) conformément à l'article 3 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales telle que modifiée avec effet au 1^{er} janvier 2012.

Par cette transformation de la société anonyme en société à responsabilité limitée, aucune nouvelle société n'est créée, la société à responsabilité limitée étant la continuation de la société anonyme telle qu'elle a existé jusqu'à présent, avec la même personnalité juridique, et sans qu'aucun changement n'intervienne tant dans l'actif que le passif de cette société.

Deuxième résolution

En outre, l'assemblée générale convertit les actions de la société anonyme en parts sociales, de sorte que le capital sera représenté dorénavant par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cinq cents euros (500,- EUR) chacune. Les cent (100) actions sont annulées et échangées contre cent (100) parts sociales.

Ainsi l'article 5 des statuts de la Société est modifié comme suit:

« **Art. 5.** Le capital de la Société est de cinquante mille euros (50.000,-EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cinq cent euros (500,- EUR) chacune.»

Troisième résolution

L'assemblée générale révoque, suite au changement de la forme juridique de la Société, l'administrateur unique Monsieur Bernard ZIMMER, prénommé, et le commissaire aux comptes la «FIDUCIAIRE BEFAC EXPERTISES COMPTABLES ET FISCALES (Luxembourg) S.à.r.l.», (R.C.S. Luxembourg: B 45066), et leur confère pleine et entière décharge pour l'accomplissement de leurs mandats à la date de ce jour.

Quatrième résolution

Afin de refléter les résolutions prises ci-avant, l'assemblée générale procède à une refonte complète des statuts pour les adapter à la nouvelle forme juridique de la Société et de leur donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "ABANO Immobilier", (la "Société"), régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations ou de billets.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son projet.

Art. 3. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg). Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 4. La durée de la Société est illimitée.

Art. 5. Le capital de la Société est de cinquante mille euros (50.000,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cinq cent euros (500,- EUR) chacune.

La Société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 6. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la Société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 7. Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 8. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la Société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la Société.

Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la Société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

Art. 9. Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

En cas de décès d'un associé, la Société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 10. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants n'ont pas besoin d'être associés.

Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 12. Tout gérant ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 14. L'exercice social commence le premier juillet de chaque année et se termine le trente juin de la même année.

Art. 15. Chaque année, au 30 juin, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 17. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 18. En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la Société terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 20. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la Société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la Société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la Société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Répartition des parts sociales:

L'assemblée constate que l'intégralité des parts sociales est détenue par la société anonyme «INTERNATIONAL BUSINESS SERVICES & PARTNERS S.A.», ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25A, Boulevard Royal inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 35973.

Cinquième résolution

L'assemblée générale nomme, pour une durée illimitée comme gérant unique Monsieur Bernard ZIMMER, né le 25 octobre 1952 à Kinshasa (Congo), demeurant professionnellement 25A boulevard Royal, lequel aura tous pouvoirs d'engager et de représenter la société valablement vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par sa seule signature.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à 1.200,-EUR.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été clôturée à 10.45 heures.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'Etude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: B. ZIMMER, PIERRU, HENSGEN, P. DECKER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 mars 2012. Relation: LAC/2012/11854. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros)

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 23 avril 2012.

Référence de publication: 2012048060/177.

(120065231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2012.

Elfa-Auto S.e.n.c., Société en nom collectif.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 56.949.

Extrait des décisions prises par les associées en date du 11 août 2011

Monsieur Erny SCHAUS a démissionné de son mandat de gérant.

Luxembourg, le 23.4.2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ELFA-AUTO S.e.n.c.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012048188/13.

(120065106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2012.

Elite S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-1212 Luxembourg, 15, rue des Bains.
R.C.S. Luxembourg B 153.791.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 avril 2012.

Référence de publication: 2012048190/11.

(120065564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2012.

Hanworth Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 122.177.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 16 mars 2012, avec effet à ce jour, que Mr Alain Heinz, administrateur de société, né le 17 mai 1968 à Forbach (France) ayant son adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, a cédé 500 parts sociales ordinaires qu'elle détenait dans la société Hanworth Holdings S. à r. l. à la société Kindgom Wealth Funds SPC, société domiciliée au 89 Nexus Way, Camana Bay, Grand Cayman KY1-9007, Iles Cayman, enregistrée sous le numéro 246292.

La Société Kingdom Wealth Funds SPC, devient l'associé unique de la Société.

La Société

Référence de publication: 2012048256/15.

(120065468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2012.

Mesa S.A., Société Anonyme.Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 127.903.

DISSOLUTION

L'an deux mille douze, le dix-neuf avril.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Maurizio MANFREDI, employé privé, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

«le mandataire»

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Monsieur Antonio SARDU, demeurant au 19, Via Villacidro, Monserrato, Italie;

«le mandant»

en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1. Que la société anonyme MESA S.A., R.C.S. Luxembourg B 127903, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été constituée en date du 25 avril 2007 suivant acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1345 du 3 juillet 2007.

2. Que le capital social de la société anonyme MESA S.A. s'élève actuellement à 31.000 (trente et un mille euros) représenté par 3.100 (trois mille cent) actions de EUR 10 (dix euros) chacune, entièrement libérées.

3. Que le mandant est devenu successivement propriétaire de la totalité des actions représentatives du capital souscrit de la société anonyme MESA S.A.

4. Que par la présente, le mandant prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat.

5. Que le mandant, en sa qualité de liquidateur de la société anonyme MESA S.A., déclare que tout le passif de ladite société est réglé.

6. Que le mandant requiert de plus le notaire instrumentant d'acter que par rapport à d'éventuels passifs actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, il déclare irrévocablement assumer solidairement avec la société l'obligation de payer tout ce passif éventuel actuellement inconnu.

7. Que l'activité de la société a cessé; que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il réglera tout passif éventuel de la société dissoute; que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

8. Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire de la société.

9. Que le mandataire ou le notaire instrumentant peuvent procéder à l'annulation des actions de la société.

10. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de CF Corporate Services.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. MANFREDI, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 avril 2012. LAC/2012/18295. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 27 avril 2012.

Référence de publication: 2012049895/50.

(120068877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2012.

GSCF Recklinghausen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 133.251.

—
EXTRAIT

Il résulte de la décision du seul associé de la Société prise le 9 mars 2012 que Monsieur Andrew Richard Charles Friend, né le 25 décembre 1965 à Sleaford, Royaume Uni et demeurant au 1, Brandon Road, Girton, Cambridge CB3 0LU, Royaume Uni, a été nommé en qualité de Gérant de la Société avec effet au 9 mars 2012 pour une durée indéterminée.

Au terme de cette nomination, la composition du Conseil de Gérance est désormais la suivante:

- Jeremy Vickerstaff
- William Anderson
- John Sutherland
- Andrew Friend

Référence de publication: 2012048242/17.

(120065472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2012.

EPS Holding SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 48.601.

—
Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 23. April 2012

Das Mandat des Administrateur Délégué Robert Langmantel, mit neuer Anschrift in 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg wird verlängert bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2018.

Die Versammlung

Référence de publication: 2012048191/11.

(120065335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2012.

Escalette Investissements S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 93.807.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2012048192/10.

(120065635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2012.

Espirito Santo Financial Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21/25, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 22.232.

Il résulte d'un procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 15 mars 2012 que:

- M. José Manuel RUIVO DA PENA, né le 5 novembre 1940 à Anjos, Portugal, avec adresse professionnelle au 195, Avenida da Liberdade, P-1250-142 Lisbonne, Portugal, a été nommé à la fonction d'Administrateur en remplacement de M. Horacio Lisboa AFONSO, démissionnaire, avec effet immédiat.

- M. Luis Antonio BURNAY PINTO CARVALHO DAUN LORENA, né le 11 octobre 1944 à Luanda, Angola, avec adresse professionnelle au 195, Avenida da Liberdade, P-1250-142 Lisbonne, Portugal, a été nommé à la fonction d'Administrateur en remplacement de M. Alexandre DA PAIXAO COELHO, démissionnaire, avec effet immédiat.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014.

Leurs cooptations seront soumises pour ratification à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui se tiendra le 27 avril 2012 à 12h00.

Pour extrait conforme
SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2012048194/19.

(120066010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2012.

Four Leaves S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 126.586.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

FOUR LEAVES S.à r.l.
Société à responsabilité limitée
Signature

Référence de publication: 2012048205/14.

(120065376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2012.

Las Rozas Funding Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 160.730.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise par l'associé unique de la Société que:

- Monsieur Andres Rubio, né le 26 mai 1968 à New York, NY (EU), demeurant professionnellement au 11 Albert Bridge Road, London, SW11 4PX, a été nommé aux fonctions de gérant de catégorie A de la Société à compter du 4 avril 2012, pour une durée indéterminée.

En outre,

- Le siège social de la société a été transféré au 51 Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg à compter du 20 février 2012

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2012.

Pour extrait sincère et conforme
Sanne Group (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012049348/20.

(120067784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2012.

Euro Marine Services SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1744 Luxembourg, 9, rue de Saint Hubert.

R.C.S. Luxembourg B 81.718.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CERTIFIE CONFORME

A-M. Grieder / F. Bracke

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012048195/12.

(120066033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2012.

Les Assurances Mutuelles d'Europe Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 7, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 30.015.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale tenue le 11 avril 2012

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale prend acte de l'expiration des mandats de Messieurs Thierry DEREZ, Jean FLEURY, Christian SASTRE, Joseph DALEIDEN et Alain HAUGLUSTAINE ainsi que la démission de Monsieur Paul ZIMMER en tant qu'Administrateur.

L'Assemblée Générale reconduit les mandats de Messieurs Thierry DEREZ, Jean FLEURY et Alain HAUGLUSTAINE et nomme Monsieur Dominique SALVY domicilié rue Falguière 83 à F-75015 PARIS en tant qu'Administrateur.

Ces mandats expireront lors de l'Assemblée Générale de l'an 2018 qui statuera sur les comptes de l'exercice 2017.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme

Pour la société

Romain Rossetti / Alain Hauglustaine

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012049349/20.

(120067338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2012.

Euroclass Multimedia Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 19, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 67.071.

Il résulte d'une lettre datée du 23 avril 2012 que Monsieur Michele CANEPA a démissionné de son poste d'administrateur et d'administrateur-délégué.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 24 avril 2012.

Référence de publication: 2012048196/11.

(120065701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2012.

Europa-Taxis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.394,68.

Siège social: L-2124 Luxembourg, 109, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 69.848.

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale des associés tenue en date du 7 février 2012

L'associé unique décide de transférer, avec effet immédiat, le siège social au 109, rue des Maraîchers à L-2124 Luxembourg.

Référence de publication: 2012048198/11.

(120065262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2012.

Financière Fastbooking Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 133.759.

Les comptes annuels au 30 novembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012048201/9.

(120065704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2012.

Parsector S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 35.661.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 5 avril 2012 à 10.00 heures à Luxembourg

- L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat des Administrateurs de:

Joseph WINANDY,

COSAFIN S.A., 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, représentée par Monsieur Jacques BORDET, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg.

- L'Assemblée décide à l'unanimité de nommer en tant qu'Administrateur:

JALYNE S.A., 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, représentée par Monsieur Jacques BONNIER, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg.

- L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes de:

Pierre SCHILL,

- Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012.

Pour copie conforme

COSAFIN S.A. / J. WINANDY

Signature / -

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012048880/23.

(120066270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2012.

Tanaos S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 164.735.

Extrait des résolutions des associés de la société

L'associé a pris unanimement les décisions suivantes:

L'acceptation de la démission avec effet au 24 avril 2012 de LUX BUSINESS MANAGEMENT S.à r.l. comme gérant de la société.

La confirmation de la nomination avec effet au 24 avril 2012 de Michelle Carvill, avec adresse professionnelle au 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, Luxembourg, comme gérant de la société pour une durée indéterminée.

La confirmation de la nomination avec effet au 24 avril 2012 d'Alex van Zeeland, avec adresse professionnelle au 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, Luxembourg, comme gérant de la société pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance se constitue donc avec effet au 24 avril 2012 de:

- Michelle Carvill
- Alex van Zeeland

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
SHRM Financial Services (Luxembourg) S.A.
Domiciliaire de sociétés

Référence de publication: 2012048951/22.

(120066559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2012.

Stealth Software IP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 168.236.

—
STATUTES

In the year two-thousand twelve, on the twenty-ninth day of March.

Before Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

STEALTH SOFTWARE Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 66, rue de Luxembourg, L-4221 Esch-sur-Alzette,

here represented by Maître Marianne DECKER, avocat à la Cour, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as above stated, has requested the notary to draw up the following by-laws of a société à responsabilité limitée which it declares to incorporate as follows:

"Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability partnership company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of 10 August 1915 on commercial companies, of 18 September 1933, as amended, on "sociétés a responsabilité limitée" and of 28 December 1992, as amended, "société à responsabilité limitée unipersonnelle" and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole partner may join with one or more joint partners and, in the same way, the following partners may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole partner, he exercises the powers devolved to the General Meeting of partners.

Art. 2. The Company's name is STEALTH SOFTWARE IP S.à r.l.

Art. 3. The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, including bonds, debentures, certificates of deposit and any other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships.

It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further acquire through contributions, firm purchases or options, patents, service marks, trademarks licenses, know-how, confidential information and other industrial, commercial or intellectual property rights including software and generally hold, license or sublicense those rights, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and to subcontract the management, development, licensing and sublicensing of those rights, including any patents, trademarks and licenses and to obtain and make any registration required in this respect. The Company can also take whatever action necessary to protect rights derived from patents, trademarks, service marks, licenses, sublicenses, know-how, confidential information and other industrial, commercial or intellectual property rights and similar rights against infringement, unauthorized use or violation by third parties. The Company can furthermore provide or cause to provide know how, development consulting advice and operating services, promotion, representation and all operations of such nature.

The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt which may be convertible and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies

or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the management. The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any partner.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any partner are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

Art. 8. The Company's capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro), represented by 500 (five hundred) shares of EUR 25.- (twenty-five Euro) each.

Art. 9. Each share confers an identical voting right when decisions are taken.

Art. 10. The shares are freely transferable among the partners.

Shares may not be transferred inter vivos to non-partners unless partners representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on commercial companies. The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner for each of them.

Art. 11. The Company shall have power to redeem its own shares.

Such redemption shall be carried out by a unanimous resolution of an extraordinary general meeting of the shareholder(s), representing the entirety of the subscribed capital of the Company.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable sums are available as regards the excess purchase price. Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

Management

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partners. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of partners holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

However, decisions on transactions having a value exceeding 5.000 euros are subject to the affirmative decision of the partners representing the majority of the company's capital.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, boards of managers will be validly held provided that the majority of managers be present.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Without prejudice to the foregoing, resolutions concerning the purchase or sale of any intellectual rights, such as patents, rights, licences, held by the company shall be adopted by unanimous vote of all board managers.

The powers and remuneration of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 13. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 14. Managers' decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Partners decisions

Art. 15. Partners decisions are taken by partners' meetings.

However, the holding of meetings is not compulsory as long as the partners' number is less than twenty-five.

In such case, each partner shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up in writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 16. Resolutions are validly adopted when taken by partners representing more than half of the capital.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of partners representing the three quarters of the capital.

If this quorum is not attained at the first meeting, the partners are immediately convened by registered letter to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting partners whatever majority of capital be represented.

Every meeting shall be held in Luxembourg or any other place as the managers may determine. A sole partner exercises alone the powers devolved to the meeting of partners by the dispositions of Section XII of the law of 10 August 1915 on "sociétés à responsabilité limitée".

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole partner.

Financial year - Balance sheets

Art. 17. The Company's financial year begins on 1st January and closes on 31st December.

Art. 18. Each year, as of the 31st December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) and partner(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of partners together with the balance sheet.

Art. 19. Each partner may inspect at the head office of the Company the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 20. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The excess is distributed among the partners.

The partners may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

However, the partners may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividend if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Winding-up - Liquidation

Art. 21. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of partners which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the partners at the prorata of their participation in the share capital of the company.

A sole partner can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 22. The laws here above mentioned in article 1 shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary."

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on 31st December 2012.

Subscription - Payment

All the 500 (five hundred) shares representing the entire corporate capital have all been subscribed by STEALTH SOFTWARE Holding S.a r.l., predesignated, represented as above stated, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) is as from now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the undersigned notary.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions fixed in article 183 of the law on Commercial Companies of September 18, 1933 have been fulfilled.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand Euro (EUR 1,000.-)

Resolutions of the sole partner

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named appearing party, represented as above stated, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed managers for an undetermined duration:

- Mr Gerard Henri Warrens, born on 21 October, 1961 at Sittard (The Netherlands), residing in Overbundhof 10, 6241 EH Bunde (The Netherlands),

- Mr Osgar Harald de Laat, born on 29 April, 1966 at Heerlen (The Netherlands), residing in Pioenroosstraat 5, 4818 HV Breda (The Netherlands),

In accordance with article 12 of the by-laws, the company shall be bound by the joint signature of any two members of the board of managers.

2) The Company shall have its registered office at 66, rue de Luxembourg, L-4221 Esch-sur-Alzette.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document at 6.15 p.m.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the undersigned notary by surname, first name, civil status and residence, said proxyholder signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-neuf mars.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

STEALTH SOFTWARE Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 66, rue de Luxembourg, L-4221 Esch-sur-Alzette,

représentée par Maître Marianne DECKER, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

«Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

Art. 2. La dénomination de la société est STEALTH SOFTWARE IP S.à r.l.

Art. 3. L'objet de la Société est l'acquisition de participations, au Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs mobilières, y compris des obligations, débentures, certificats de dépôt ainsi que tous autres instruments de dette et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par quelle entité publique ou privée que ce soit, y compris des associations.

Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut également acquérir par des voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, des brevets, marques de service, licences de marques, savoir-faire, informations confidentielles et autres droits de propriété industrielle, commerciale ou intellectuelle y compris des logiciels et généralement détenir, licencier ou sous-licencier ces droits, les vendre ou en disposer, en tout ou en partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et de soustraire la gestion, le développement, les licences et sous-licences de ces droits, y compris les brevets, marques, marques de service et licences et d'obtenir et de faire tout enregistrement requis à cet égard. La Société peut également prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger les droits issus des brevets, marques, marques de service, licences, sous-licences, savoir-faire, informations confidentielles et autres droits de propriété industrielle, commerciale ou intellectuelle et droits similaires contre la contrefaçon, l'utilisation non autorisée ou la violation par des tiers. La Société peut en outre fournir ou faire fournir du savoir-faire, des conseils et des services en matière de développement, des services d'exploitation, de promotion, de représentation et toutes autres opérations de cette nature.

La Société peut emprunter sous toute forme. Elle peut émettre des billets, obligations et débentures et tout type de dette qui pourront être convertibles et / ou titres de participation. La Société peut prêter des fonds, y compris les revenus de tous emprunts et / ou émissions de valeurs mobilières à ses filiales, sociétés affiliées ou à toute autre société. Elle peut également donner des garanties et sûretés en faveur de tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société pourra en outre mettre en gage, nantir, céder, grever ou autrement hypothéquer tout ou partie de ses actifs.

La Société peut généralement employer toutes techniques et utiliser tous instruments liés à ses investissements dans le but de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations des taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions à l'égard de biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville d'Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance. La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la

Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales de EUR 25,10 (vingt-cinq euros) chacune.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sauf avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Art. 11. La Société pourra procéder au rachat de ses propres parts sociales.

Un tel rachat ne pourra être décidé que par une résolution unanime de l'assemblée générale extraordinaire de(s) associé(s), représentant la totalité du capital souscrit de la Société.

Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales rachetées, le rachat ne pourra être décidé que si la Société dispose de sommes distribuables suffisantes eu égard au surplus du prix de rachat.

Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Toutefois, les décisions ou transactions d'une valeur excédant 5.000 euros sont sujettes à l'agrément préalable des associés représentant la majorité du capital social.

La société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si la majorité des gérants sont présents.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Sans préjudice de ce qui précède, les résolutions relatives à l'acquisition ou à la vente de tous droits intellectuels, tels que brevets, droits ou licences détenus par la Société devront pour être adoptées recueillir l'unanimité des votes des membres du conseil de gérance.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 13. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 14. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décisions des associés

Art. 15. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 16. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 17. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 18. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 19. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 20. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par les gérants duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaire le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dissolution - Liquidation

Art. 21. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 22. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.»

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2012.

Souscription - Libération

Toutes les 500 (cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont été souscrites par STEALTH SOFTWARE Holding S.à r.l., prénommée, représentée comme dit ci-avant, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 des lois sur les sociétés (loi du 18 septembre 1933) se trouvent remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Résolutions de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la partie comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- Monsieur Gerard Henri Warrens, né le 21 octobre 1961 à Sittard (Pays-Bas), demeurant à Overbundhof 10, 6241 EH Bunde (Pays-Bas),

- Monsieur Osgar Harald de Laat, né le 29 avril 1966 à Heerlen (Pays-Bas), demeurant à Pioenroosstraat 5, 4818 HV Breda (Pays-Bas).

Conformément à l'article 12 des statuts, la Société se trouvera engagée par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

2) Le siège social de la Société est établi au 66, rue de Luxembourg, L-4221 Esch-sur-Alzette.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par la présente qu'à la requête de la partie comparante, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes, à 18.15 heures.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, le prédit mandataire a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: M. Decker, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 2 avril 2012. Relation: DIE/2012/3990. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 2 avril 2012.

Référence de publication: 2012046918/405.

(120062697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2012.

FinAdvice-Finanzplanung, Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 130-132, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 116.191.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2012.

Doris de Paoli / Zora Back

Directrice / Directrice

Référence de publication: 2012048203/12.

(120065245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2012.

LuxCo 113 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 147.230,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 152.299.

M. Jorge Pérez Lozano, le gérant de la Société, a informé la Société de sa nouvelle adresse professionnelle qui se trouve au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, ceci avec effet au 2 janvier 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2012.

Pour la Société

Jorge Pérez Lozano

Gérant

Référence de publication: 2012048295/15.

(120065591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2012.

DD Productions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, 12, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 142.457.

CESSION DE PARTS SOCIALES

Entre les soussignés:

1) Madame Marianne THEISEN, née le 09 juin 1965 à Luxembourg, demeurant à L-8355 GARNICH, un der Mamer 2, d'une part,

et

2) Monsieur Pascal ROMMES

demeurant à L-4490 Belvaux, rue de l'Usine 398, d'autre part

Il a été convenu ce qui suit:

I.- Madame Marianne THEISEN détient dix-huit (18) parts de la société à responsabilité limitée DD PRODUCTIONS s.à.r.l., avec siège social à L-3895 FOETZ, 12, rue du Commerce, constituée suivant acte reçu par Maître Blanche MOU-TRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, le 15 octobre 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 2692 du 4 novembre 2008, immatriculée au registre de commerce de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 142.457

II.- Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-), représenté par cent vingt-quatre (124) parts sociales de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement souscrites et libérées, qui sont réparties comme suit:

1.- Monsieur Bob BEMTGEN, employé privé, demeurant à L-4609 Niedercorn, 34, rue des Ligures	52 parts
2.- Monsieur Pascal LIETZ, employé privé, demeurant à L-4012 Esch-sur-Alzette, 16, rue de l'Aérodrome	36 parts
3.- Madame Nadia FELIGIONI, employée privée, demeurant à L-4398 Pontpierre, 5, am Armschlag	18 parts
4.- Madame Marianne THEISEN, demeurant à L-8355 GARNICH, 2, un der Mamer	18 parts
TOTAL: CENT VINGT-QUATRE PARTS SOCIALES.	124 parts

III.- Madame Marianne THEISEN, préqualifiée, déclare par les présentes céder et transporter, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, les dix-huit (18) parts sociales qu'elle détient dans la société dont s'agit à Monsieur Pascal ROMMES, préqualifié, qui accepte, moyennant le prix global de vingt mille euros (EUR 20.000,-), somme que la cédante reconnaît avoir reçue du cessionnaire, ce dont bonne et valable quittance et titre par la cédante.

La cédante et le cessionnaire déclarent être les bénéficiaires réels de la présente transaction. Le cessionnaire déclare en outre que les fonds ayant servi au paiement de la cession de parts ne proviennent ni du trafic de stupéfiants, ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

IV.- Le cessionnaire se trouve subrogée dans tous les droits et obligations attachés aux (arts cédées à partir de ce jour.

Le cessionnaire participera aux bénéfices à partir de ce jour.

Le cessionnaire déclare parfaitement connaître les statuts et la situation financière de la société et renonce à toute garantie de la part de la cédante.

Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre.

V.- Monsieur Luc FRINGS, employé privé, né à Luxembourg le 10 juillet 1964, demeurant à L-4398 Pontpierre, 5, am Armschlag, agissant en sa qualité de gérant unique de la société DD PRODUCTIONS s.à.r.l., déclare accepter au nom de

la société la prédite cession de parts sociales conformément à l'article 1690 du Code Civil et la tient pour valablement signifiée à la société et à lui-même.

VI.- Monsieur Bob BEMTGEN, Monsieur Pascal LIETZ et Madame Nadia FELIGIONI, préqualifiés, en leur qualité d'associés et réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils déclarent avoir été dûment convoqués, déclarent renoncer à leur droit de préemption et acceptent à l'unanimité la présente cession de parts.

Fait en autant d'exemplaires qu'il y a de parties en cause.

FOETZ, le 19 avril 2012.

Marianne THEISEN / Pascal ROMMES / Luc FRINGS / Bob BEMTGEN / Pascal LIETZ / Nadia FELIGIONI

Cédante / Cessionnaire / Gérant unique / Associé / Associé / Associée

Référence de publication: 2012049595/51.

(120067683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2012.

Faccio International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 50.000,00.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 124.227.

Les comptes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FACCIO INTERNATIONAL S.À.R.L.

Aronne FACCIO

Gérant / Associé

Référence de publication: 2012048206/12.

(120065366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2012.

Faisal Finance (Luxembourg) SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1525 Luxembourg, 3, rue Alexandre Fleming.

R.C.S. Luxembourg B 33.858.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2012.

Par mandat

Lucy DUPONG

Référence de publication: 2012048207/12.

(120065681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2012.

LFP Klimek Advisors, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 161.503.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social le 18 avril 2012 à 15 heures

L'Assemblée du 18 avril 2012 a décidé:

- de renouveler le mandat d'administrateur, pour un terme venant à échéance à la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013, des personnes suivantes:

* M. Philippe Verdier,

* M. Pascal Lebras,

* M. Michael Klimek,

* M. Riccardo Ricciardi.

- de renouveler le mandat du réviseur d'entreprises, Deloitte Audit (anciennement nommé Deloitte S.A.) pour un terme venant à échéance à la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

Pour extrait sincère et conforme
BNP Paribas Securities Services – Succursale de Luxembourg
Référence de publication: 2012048302/19.
(120065322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2012.

Family Affair S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 78.856.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2012048208/11.
(120065266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2012.

Fantini Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 47.188.

Les comptes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FANTINI FINANCE S.A.
ROSSI Jacopo / DE BERNARDI Alexis
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012048209/12.
(120066097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2012.

SMC Concept S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3862 Schifflange, 5, Cité Op Soltgen.
R.C.S. Luxembourg B 168.372.

STATUTS

L'an deux mille douze, le treize avril.

Par devant Maître Robert SCHUMAN, notaire de résidence à Differdange

A COMPARU:

Madame Sandrine MOTYL, employée privée, demeurant à L-4032 Esch-sur-Alzette, 9 rue Henri Bessemer.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle constitue par les présentes.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La société a pour objet l'installation de chauffage, sanitaire, ventilation, et climatisation, avec l'achat et la vente des articles de la branche, ainsi que toutes opérations mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser son développement.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de "SMC CONCEPT S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Schifflange.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'associé unique.

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-) divisé en CENT PARTS SOCIALES (100) de CENT VINGT-CINQ EUROS (EUR 125.-) chacune.

Art. 7. Les CENT PARTS SOCIALES (100) parts sociales sont souscrites en espèces par l'associé unique.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-) est dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Art. 8. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, (es parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan et inventaire de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérant, associé ou non, nommés et révocables à tout moment par l'associé unique qui en fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 12. Chaque année le trente et un décembre les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissement et charges constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'associé unique.

Art. 13. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, l'associé se réfère aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commence aujourd'hui et finit le trente et un décembre 2012.

Frais

L'associé a évalué le montant des frais, dépenses, rémunération et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution à environ NEUF CENTS EUROS (EUR 900.-).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare aussi avoir informé les comparants au sujet des formalités d'ordre administratif nécessaires en vue de l'obtention d'une autorisation d'établissement préalable à l'exercice de toute activité.

Assemblée générale extraordinaire

Et l'associé a pris les résolutions suivantes:

- Est nommé gérant technique de la société, pour une durée indéterminée: Monsieur Villi OSSICH, demeurant L-8321 Olm, 14 rue D. Eisenhower.

- Est nommée gérante administrative de la société, pour une durée indéterminée:

Madame Sandrine MOTYL, prédite.

- La société sera valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes des deux gérants.

- L'adresse du siège social de la société est établie à L-3862 Schiffflange, 5 Cité Op Soltgen.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Motyl, Schuman.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 avril 2012. Relation: EAC/2012 / 5201. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Differdange, le 26 avril 2012.

Référence de publication: 2012049495/83.

(120067580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2012.

FFH Financial Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 61.605.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 12 avril 2012, l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes:

1. Renouvellement du mandat de PricewaterhouseCoopers SARL, réviseur d'entreprises agréé, avec siège social au 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2012 et qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2012.

Référence de publication: 2012048212/13.

(120065733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2012.

Fiduciaire de Belair, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 29, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 101.519.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012048213/9.

(120065730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2012.

ArcelorMittal Belval & Differdange, Société Anonyme.

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 41.983.

Changements au niveau du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration du 30 mars 2012 a pris acte de la démission de Monsieur Gérard STOLL et de Monsieur Luc KREMER, administrateurs démissionnaires.

Le Conseil d'administration a décidé de coopter Monsieur Charles HENNICO, avec adresse au 11 rue du Commerce, L-1351 Luxembourg, comme membre du Conseil d'administration en remplacement de Monsieur Luc KREMER. Monsieur Charles HENNICO achèvera le mandat de Monsieur Luc KREMER qui viendra à expiration lors de l'Assemblée générale statutaire à tenir en 2012.

La cooptation de Monsieur Charles HENNICO est sujette à ratification par la prochaine Assemblée générale.

Prorogation des mandats des administrateurs

L'Assemblée générale du 30 mars 2012 a décidé de reconduire pour une nouvelle période de un (1) an, les mandats des administrateurs suivants venus à échéance:

- André BOCK, avec adresse professionnelle au 66 rue de Luxembourg, L-4221 Esch-sur-Alzette
- Jean-Claude BERNARDINI, avec adresse professionnelle au 60 bld J.F. Kennedy, L-4170 Esch-sur-Alzette
- Charles HENNICO, avec adresse professionnelle au 11 rue du Commerce, L1351 Luxembourg
- Jean-Michel DENGLER, avec adresse professionnelle au Site de Belval, L-4008 Esch-sur-Alzette
- Jean-François LIESCH, avec adresse professionnelle au Site de Differdange, L4503 Differdange
- Valérie MASSIN, avec adresse professionnelle au 66 rue de Luxembourg, L4221 Esch-sur-Alzette
- Jacques NILLES, avec adresse professionnelle au 66 rue de Luxembourg, L4221 Esch-sur-Alzette
- Nico REUTER, avec adresse professionnelle au 66 rue de Luxembourg, L-4221 Esch-sur-Alzette
- Marco WALENTINY, avec adresse professionnelle au 19-21 bld Royal, L-2449 Luxembourg
- Jeannot WARINGO, avec adresse professionnelle au 2 rue de la Congrégation, L-2931 Luxembourg

Leurs mandats viendront à expiration lors de l'Assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 avril 2012.

Référence de publication: 2012049616/31.

(120068222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2012.

Financière Blandine Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 65.114.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FINANCIERE BLANDINE SPF S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012048214/12.

(120065612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2012.

Celula Loft Living S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4965 Clemency, 18, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 66.685.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2012050125/11.

(120068419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2012.

Swallow Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 69.975.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 25 avril 2012 au siège social de la société

L'assemblée générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat de l'administrateur, à savoir M. Kristian Groke, né le 1^{er} avril 1964 à Hamburg (Allemagne), demeurant 4, Dimitri Nicolaou, CY-4006 Mesa Geitonia, Chypre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017.

L'assemblée générale décide à l'unanimité de révoquer les sociétés Kingfisher Services S.A. et Auriga S.A. en tant qu'administrateurs.

Suite à cette révocation sont nommés nouveaux administrateurs jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017, les sociétés:

Salinas Consulting Corp., Company registrar Seychelles no. 096651, avec siège social Suite 13, First Floor, Oliaji Trade Centre, Francis Rachel Street, Victoria, Mahe, Republic of Seychelles, représentée par son directeur, Mme Jacqueline Alexander, né le 13 juillet 1979 à Panama, demeurant à Panama, dist. San Miguelito, Rufina Alfaro, urb. Altos de Cerro Viento, Calle M 691 et

Coparian S.A., Company registrar Panama no. 746534/2042009 avec siège social à Marbella, 54th East Street, #3a, City of Panama, Republic of Panama, représentée par son directeur Mme Jacqueline Alexander, né le 13 juillet 1979 à Panama, demeurant à Panama, dist. San Miguelito, Rufina Alfaro, urb. Altos de Cerro Viento, Calle M 691.

L'assemblée générale décide à l'unanimité de révoquer la société Lighthouse Services S.à r.l. en tant que commissaire aux comptes.

Est nommée nouveau commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017, la société Yilgas Holdings Ltd, inscrite au registre de commerce Nicosia/Chypre sous le numéro HE203885 avec siège social à 70, Gladstonos Street, CY-3041 Limassol, Chypre.

Swallow Investment S.A.

Référence de publication: 2012049506/28.

(120067736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2012.
